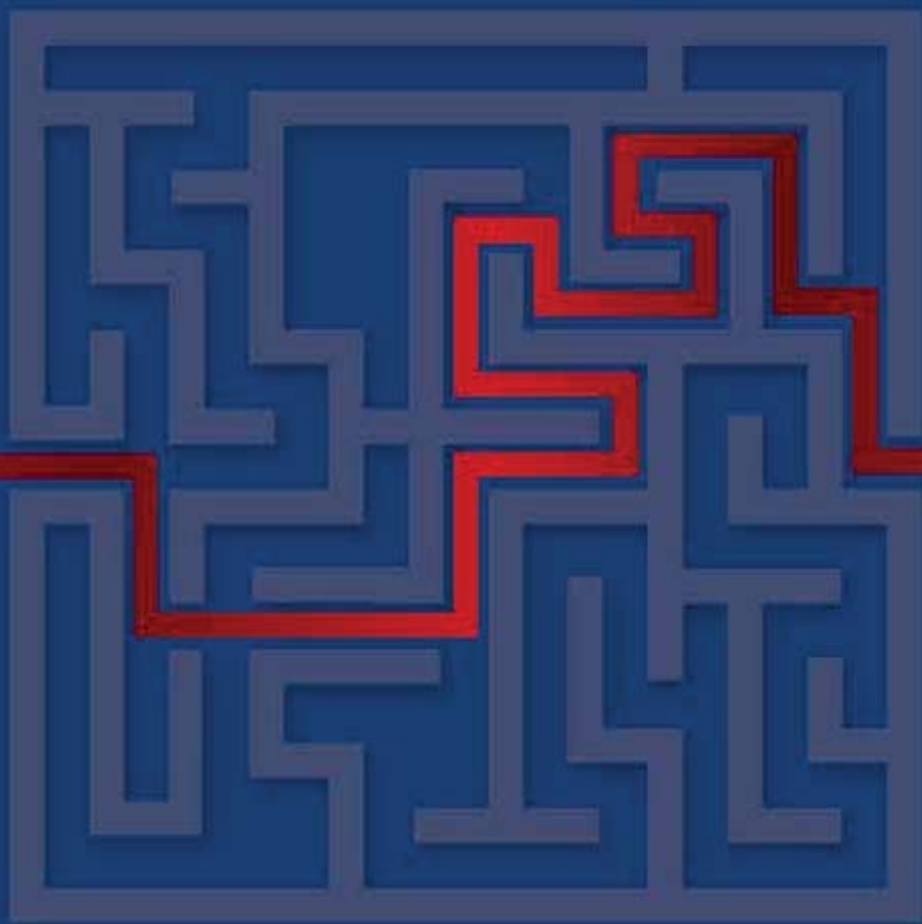




Doing Business 2014

Comprendre les réglementations pour
les petites et moyennes entreprises



Comparaison des réglementations s'appliquant
aux entreprises locales dans 189 économies

11ème EDITION

Une publication phare du Groupe de la Banque Mondiale

© 2013 Banque internationale pour la reconstruction et le développement/La Banque Mondiale
1818 H Street NW,
Washington, DC 20433
Téléphone : 202-473-1000 ;
Site Internet : www.worldbank.org

Certains droits réservés
1 2 3 4 15 14 13 12

Une publication conjointe de la Banque mondiale et de la Société financière internationale.

Ce document est l'œuvre des services de la Banque mondiale en collaboration avec des contributeurs externes. Il doit être noté que la Banque mondiale n'est pas nécessairement propriétaire de chacun des éléments contenus dans ce document. La Banque mondiale ne peut donc pas garantir que l'utilisation du contenu de ce document n'enfreindra pas les droits de certaines tierces parties. Le risque d'un recours éventuel suite à une infraction de la sorte vous incombe entièrement.

Les observations, interprétations et conclusions contenues dans ce document ne reflètent pas nécessairement les opinions de la Banque Mondiale, de son Conseil des administrateurs ou des gouvernements qu'ils représentent. La Banque Mondiale ne garantit pas l'exactitude des données fournies dans ce document. Les frontières, couleurs, libellés et autres informations fournies sur les cartes de ce document n'impliquent pas de jugement de la part de la Banque Mondiale concernant le statut juridique d'un territoire ou l'adhésion ou l'acceptation de ces frontières.

Aucun contenu figurant dans les présentes ne constitue ou ne peut être considéré comme une limitation de ou une renonciation aux privilèges et immunités de la Banque mondiale, qui sont tous expressément réservés.

Droits et autorisations



Ce document est mis à disposition sous la licence Creative Commons Attribution 3.0 Unported (CC BY 3.0) <http://creativecommons.org/licenses/by/3.0>. Selon les dispositions de la licence Creative Commons

Attribution, vous êtes autorisé à dupliquer, diffuser, transmettre et adapter ce document, y compris à des fins commerciales, dans les conditions suivantes :

Attribution — Citez le document comme suit : Banque Mondiale. 2013. *Doing Business 2014 : Comprendre les régulations pour les petites et moyennes entreprises*. Washington : Groupe de la Banque mondiale. DOI : 10.1596/978-0-8213-9984-2. Licence : Creative Commons Attribution CC BY 3.0

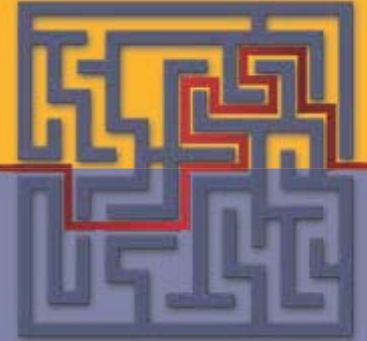
Traductions — Si vous créez une traduction de ce document, veuillez apposer la mention suivante avec l'attribution, à titre de déni de responsabilité : *Cette traduction n'est pas l'œuvre de la Banque mondiale et ne doit pas être considérée comme une traduction officielle de la Banque mondiale. La Banque mondiale ne saurait être tenue pour responsable de tout contenu ou erreur figurant dans la traduction.*

Toutes les demandes concernant les droits et licences doivent être adressées à World Bank Publications, The World Bank, 1818 H Street, NW Washington, DC, 20433, USA ; télécopie : 202-522-2625 ; courriel : pubrights@worldbank.org.

Des exemplaires supplémentaires de l'ensemble des 11 publications de Doing Business peuvent être achetés à l'adresse www.doingbusiness.org.

ISBN (paper): 978-0-8213-9984-2
ISBN (electronic): 978-0-8213-9983-5
DOI: 10.1596/978-0-8213-9984-2

Conception de la page de couverture : The Word Express



Doing Business 2014

Comprendre les réglementations pour
les petites et moyennes entreprises

Comparaison des réglementations s'appliquant aux
entreprises locales dans 189 économies.

Une publication phare du Groupe de la Banque Mondiale



Ressources disponibles sur le site Internet *Doing Business*

Dernières actualités

Actualités du projet *Doing Business*
<http://www.doingbusiness.org>

Classements

Le classement des économies — de 1 à 189
<http://www.doingbusiness.org/rankings/>

Données

Toutes les données sur les 189 économies – les meilleurs classements, les valeurs des indicateurs, les listes des procédures réglementaires et les détails des indicateurs
<http://www.doingbusiness.org/data/>

Rapports

Accès aux rapports *Doing Business*, aux rapports infranationaux et régionaux, aux études de cas sur les réformes et aux profils personnalisés sur les pays et les régions
<http://www.doingbusiness.org/reports/>

Méthodologie

Méthodologies et travaux de recherche utilisés pour l'élaboration du rapport *Doing Business*
<http://www.doingbusiness.org/methodology/>

Recherche

Abrégés de publications sur les sujets traités par *Doing Business* et les questions de politiques qui s'y rapportent
<http://www.doingbusiness.org/research/>

Réformes *Doing Business*

Brefs résumés des réformes réglementaires figurant dans le rapport DB2014, listes des réformes enregistrées depuis le rapport DB2008 et outil de simulation du classement
<http://www.doingbusiness.org/reforms/>

Données historiques

Ensembles de données personnalisées depuis le rapport DB2004
<http://www.doingbusiness.org/custom-query/>

Bibliothèque juridique

Collection en ligne de documents sur les lois et réglementations liées à la pratique des affaires et aux questions de l'égalité homme-femme
<http://www.doingbusiness.org/law-library/>
<http://wbl.worldbank.org/>

Contributeurs

Plus de 10 200 experts de 189 pays participant au projet *Doing Business*
<http://www.doingbusiness.org/contributors/doing-business/>

Données sur l'entrepreneuriat

Données sur la densité des entreprises (nombre d'entreprises récemment enregistrées pour 1 000 personnes en âge de travailler) pour 139 économies
<http://www.doingbusiness.org/data/exploretopics/entrepreneurship>

Distance à la frontière

Données comparant les 189 économies sur l'indicateur de la distance de la frontière réglementaire
<http://www.doingbusiness.org/data/distance-to-frontier>

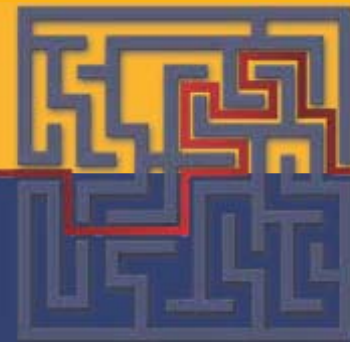
Information sur les bonnes pratiques

Présentation des nombreuses bonnes pratiques identifiées par *Doing Business* qui ont été adoptées
<http://www.doingbusiness.org/data/good-practice>

Application *Doing Business* pour iPhone

Doing Business at a glance présente le rapport complet, les classements et les faits saillants de chaque indicateur pour l'iPhone, iPad et iPod touch
<http://www.doingbusiness.org/specialfeatures/iphone>

Table des matières



v	Préface
1	Présentation Générale
22	À propos de <i>Doing Business</i> : mesurer les résultats

Doing Business 2014 est le onzième rapport d'une série annuelle sur l'étude des réglementations qui renforcent ou entravent les activités commerciales. *Doing Business* présente des indicateurs quantitatifs sur les réglementations des affaires et sur la protection des droits de la propriété qui peuvent être comparés entre 189 économies — de l'Afghanistan au Zimbabwe — et sur plusieurs années.

Le rapport évalue les réglementations ayant une incidence sur 11 étapes de la vie d'une entreprise : création d'entreprise, obtention de permis de construire, raccordement à l'électricité, transfert de propriété, obtention de prêts, protection des investisseurs, paiement des taxes et impôts, commerce transfrontalier, exécution des contrats, règlement de l'insolvabilité et embauche de travailleurs. Les données d'embauche des travailleurs ne figurent pas dans le classement de cette année sur la facilité de faire des affaires.

Les données du rapport *Doing Business 2014* ont été actualisées en date du 1^{er} juin 2013. Les indicateurs sont utilisés pour analyser les résultats économiques et identifier les réformes de la réglementation des affaires qui ont porté leurs fruits, les économies où elles ont été adoptées et la raison de leur mise en œuvre.

Préface

Un secteur privé florissant contribue à une société plus prospère, car il permet à de nouvelles entreprises de créer des emplois et de développer des produits novateurs. Les pouvoirs publics jouent à cet égard un rôle crucial car ils apportent une dynamique au cadre des entreprises. Ils fixent les règles qui définissent et clarifient les droits de propriété, qui réduisent le coût associé à la résolution des litiges et qui augmentent le caractère prédictif des transactions économiques. En l'absence de règles judicieuses uniformément appliquées, les entrepreneurs ont plus de difficultés à créer et à développer des entreprises petites et moyennes, qui sont pourtant des outils de croissance et de création d'emplois dans la plupart des économies du monde.

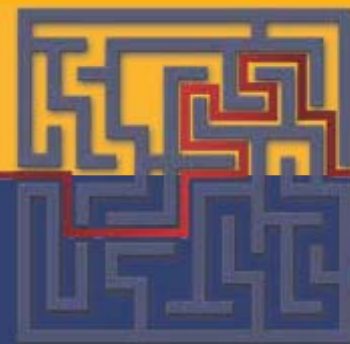
Doing Business 2014 est le 11^{ème} d'une série de rapports annuels étudiant les réglementations applicables aux entreprises du secteur privé, et notamment aux petites et moyennes entreprises. Le rapport présente des indicateurs quantitatifs sur 11 domaines de la réglementation des affaires pour 189 économies. Quatre économies ont été ajoutées cette année : la Libye, le Myanmar, Saint-Marin et le Soudan du Sud. Les données remontent à juin 2013.

Le projet *Doing Business* a pour mission de fournir un ensemble de connaissances afin d'accélérer des réformes et à améliorer la qualité des règles sous-jacentes aux activités du secteur privé. Ce n'est pas rien car dans une économie mondiale en évolution constante, la situation est bien différente selon qu'il existe des règles appropriées ou excessivement astreignantes, selon qu'elles créent des effets pervers ou établissent des conditions identiques pour tous, qu'elles sauvegardent la transparence et encouragent

des niveaux adéquats de concurrence. Il est crucial que les économies puissent disposer d'un outil qui leur permette de suivre et de comparer l'évolution dans le temps des progrès réalisés dans la mise en place d'un bon environnement commercial, car il favorise un monde plus prospère offrant ses chances à tout un chacun.

Nous avons été heureux de constater une convergence mondiale en faveur des bonnes pratiques dans les réglementations des affaires. Les données montrent que les économies de toutes les régions du monde et de tous les niveaux de revenus ont fait d'importants progrès dans l'amélioration des règles sous-jacentes à l'activité du secteur privé. Cette année, les données sont encore plus encourageantes : les économies à faible revenu ont amélioré leurs réglementations des affaires deux fois plus que les économies à revenu élevé.

Ces évolutions sont favorables au double objectif de la Banque mondiale de mettre fin à l'extrême pauvreté et d'oeuvrer pour une prospérité partagée. En offrant une perspective unique des bonnes pratiques à l'échelle mondiale en matière de réglementation des affaires, *Doing Business* incite les décideurs politiques à réduire le coût et la complexité des procédures administratives et à améliorer la qualité des institutions. Les changements constatés servent surtout les économies les plus défavorisées, où un nombre accru d'entreprise est entré dans le secteur formel, où les entrepreneurs sont plus à même de développer leur entreprise et de créer des emplois et où les travailleurs peuvent davantage bénéficier des avantages de la réglementation (protections sociales et règles de sécurité notamment).



Nous vous encourageons à faire part de vos commentaires sur le site Internet de *Doing Business* (<http://www.doingbusiness.org>) et à vous joindre à la

conversation car nous formons le vœu pour les années à venir d'en faire un mécanisme efficace d'amélioration de la réglementation.

Cordialement,



Sri Mulyani Indrawati
Directeur général
Groupe de la Banque mondiale

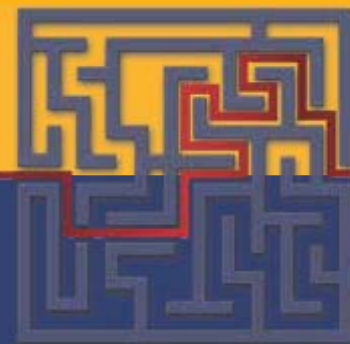
Présentation générale

La réglementation s'impose comme une réalité dès les premiers pas d'une entreprise jusqu'à la fin de son existence (figure 1.1). Sa maîtrise peut s'avérer complexe et coûteuse. En moyenne à l'échelle mondiale, il faut compter 7 procédures, 25 jours et des coûts représentant 32 % du revenu par habitant pour créer une entreprise. Alors qu'en Nouvelle-Zélande, 1 procédure, une demi-journée et des frais minimes suffisent, un entrepreneur doit attendre 208 jours au Suriname et 144 jours dans la République bolivarienne du Venezuela.

Et ce n'est que la partie émergée de l'iceberg. A cela il faut rajouter la durée moyenne des délais au niveau mondial et tous les efforts que la nouvelle entreprise devra fournir pour réaliser toutes les autres transactions. La préparation, le dépôt et le paiement des impôts annuels de l'entreprise peuvent dans certains cas nécessiter ce que le personnel y consacre jusqu'à 268 heures. L'exportation d'une seule cargaison de ses produits finis peut nécessiter 6 documents, 22 jours et des frais supérieurs à 1500 \$. Si l'entreprise souhaite construire un entrepôt ordinaire et le rendre opérationnel cela peut prendre 26 procédures et 331 jours supplémentaires, pour acheter le terrain, enregistrer le titre de propriété, faire construire l'entrepôt et obtenir un raccordement à l'électricité et aux autres services de la vie courante. Une fois réglées ces formalités initiales, si l'entreprise se trouve impliquée dans un litige avec un ou plusieurs de ses fournisseurs ou clients, la résolution du litige devant les tribunaux ne peut se faire qu'après un délai de 622 jours, avec des coûts représentant 35 % du montant de la créance.

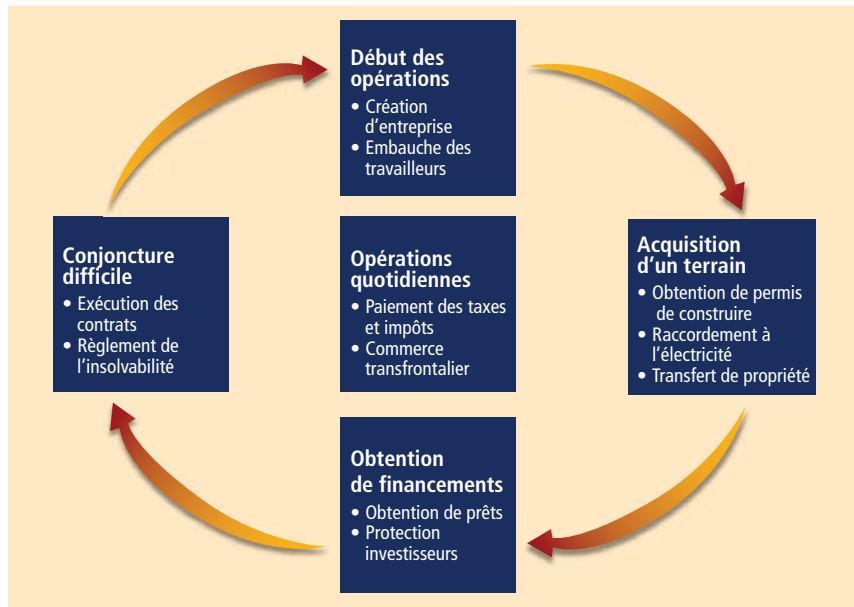
Pour pouvoir se livrer à son activité et se développer, l'entreprise aura recours à un financement, provenant de ses actionnaires ou de ses créanciers. Il est plus aisé et moins coûteux de réunir des fonds sur le marché des capitaux lorsque les actionnaires minoritaires se sentent protégés en cas de conflits d'intérêts impliquant les actionnaires majoritaires. Des règles judiciaires en matière de gouvernance des entreprises peuvent procurer ce type de protection. Toutefois, parmi les 189 économies couvertes par *Doing Business*, 46 ne disposent pour l'heure que d'exigences très limitées, voire inexistantes, concernant la divulgation des conflits d'intérêts des actionnaires majoritaires. Cette situation compromet la confiance dans le système et freine les investisseurs dans la prise de participation minoritaire au capital d'une entreprise.

De la même manière, les créanciers doivent avoir la garantie que leurs prêts seront remboursés. Les informations sur les emprunteurs potentiels et les sûretés offertes par la loi aux créanciers jouent un rôle important en ce qu'elles procurent de telles garanties. Les institutions qui peuvent offrir ces garanties sont loin d'être généralisées au sein des 189 économies : 35 pays ne disposent d'aucun registre de crédit donnant accès aux informations sur les emprunteurs, et 124 n'offrent aucun registre des garanties moderne permettant aux créanciers de vérifier qu'aucune autre sûreté n'a été constituée sur le bien meuble donné en garantie. Si en dépit de tous ces efforts, l'entreprise se retrouve en faillite, il est important que les institutions en place autorisent les créanciers à recouvrer leurs actifs. En moyenne, à l'échelle mondiale, les créanciers ne recouvrent pas plus



- En 2012/13, 114 économies ont mis en œuvre 238 réformes réglementaires améliorant l'environnement des affaires, soit 18 % de réformes en plus par rapport à l'année précédente.
- Si les économies du monde entier suivaient les meilleures pratiques dans le cadre réglementaire de la création d'entreprise, les entrepreneurs consacraient 45,4 millions de jours en moins à respecter les exigences bureaucratiques.
- L'Ukraine, le Rwanda, la Fédération de Russie, les Philippines et le Kosovo figurent parmi les économies ayant le plus progressé en 2012/13 dans les domaines étudiés par *Doing Business*.
- Les réformes visant à réduire la complexité et les coûts des procédures réglementaires restent les plus courantes. Moins d'un tiers des réformes enregistrées par *Doing Business* depuis 2009 ainsi qu'en 2012/13 se sont concentrées sur le renforcement des institutions juridiques.
- Neuf des 20 économies ayant le plus progressé depuis 2009 font partie de l'Afrique Subsaharienne, région qui a aussi enregistré l'amélioration la plus remarquable sur les indicateurs *Doing Business* au cours des 5 années précédentes. Les économies à faible revenu ont réduit l'écart qui les séparait de la frontière réglementaire deux fois plus vite que les économies à revenu élevé.
- Les économies qui ont progressé dans les domaines étudiés par *Doing Business* sont généralement plus enclines que les autres à mettre en œuvre des réformes dans d'autres domaines tels que la gouvernance, la santé, l'éducation et l'égalité des sexes.
- Les économies qui enregistrent de bonnes performances sur les indicateurs *Doing Business* ne sont pas nécessairement celles où les pouvoirs publics sont de petite taille.

FIGURE 1.1 Les réglementations évaluées par *Doing Business* ont une incidence sur les entreprises tout au long de leur cycle de vie



de 35 % du prêt initialement consenti en cas de faillite, selon les estimations de *Doing Business*.

Les données de *Doing Business* montrent que, dans de nombreuses parties du monde, des progrès remarquables ont été réalisés au cours de ces dernières années en matière de suppression des principaux obstacles bureaucratiques dont souffre le secteur privé. Il n'en demeure pas moins que les petites et moyennes entreprises continuent de faire l'objet de réglementations astreignantes et de règles vagues inégalement appliquées et qui se traduisent par un manque d'efficacité dans le secteur des entreprises. La compétitivité globale des économies s'en trouve entravée, de même que leur capacité à créer des emplois.

QUE MESURE DOING BUSINESS — ET QUI SONT LES PLUS PERFORMANTS ?

A travers ses indicateurs, *Doing Business* mesure et suit l'évolution des réglementations applicables aux petites et moyennes entreprises des plus grandes mégapoles d'affaires de chaque économie et ce, sur 10 étapes de leur cycle de

vie : création d'entreprise, obtention des permis de construire, raccordement à l'électricité, transfert de propriété, obtention de prêts, protection des investisseurs, paiement des taxes et impôts, commerce transfrontalier, exécution des contrats et règlement de l'insolvabilité. Le classement global sur la facilité de faire des affaires est basé sur ces indicateurs. *Doing Business* détaille aussi les réglementations relatives à l'embauche des travailleurs, qui ne sont pas prises en compte dans le classement général. De surcroît, *Doing Business* suit l'évolution des bonnes pratiques dans le monde entier afin de mieux comprendre comment les pouvoirs publics ont pu par le passé améliorer le cadre réglementaire dans les domaines qu'il mesure (voir tableau 1.5 à la fin de cette présentation générale).

Les réglementations qui protègent les consommateurs, les actionnaires et le public, et qui ne sont pas excessivement contraignantes pour les entreprises contribuent à créer un environnement favorable pour le secteur privé. Une réglementation des affaires saine présuppose tout à la fois des procédures efficaces et des institutions fortes porteuses de règles transparentes et exécutoires. *Doing Business* mesure ces deux éléments : au

travers des indicateurs relatifs à la solidité des institutions juridiques dans le domaine des affaires, mais aussi au travers des indicateurs relatifs à la complexité et au coût des procédures réglementaires. Les indicateurs du premier groupe se rapportent au cadre juridique et réglementaire régissant l'accès au crédit, la protection des investisseurs, l'exécution des contrats et le règlement de l'insolvabilité. Ceux du deuxième groupe évaluent le coût et l'efficacité des procédures réglementaires relatives à la création d'entreprise, à l'obtention des permis de construire, au raccordement à l'électricité, au transfert de propriété, au paiement des taxes et impôts et au commerce transfrontalier. En se fondant sur des études de temps et de mouvements du point de vue d'un entrepreneur, ces indicateurs mesurent les procédures, les délais et les coûts nécessaires pour conclure une transaction conformément aux réglementations applicables (pour une explication détaillée de la méthodologie de *Doing Business*, reportez-vous aux données et au chapitre « A propos de *Doing Business* »).

Doing Business a pour objectif non pas de réduire le nombre de réglementations mais de les améliorer. Par conséquent, certains indicateurs *Doing Business* attribuent un score plus élevé lorsque la réglementation est plus judicieuse et plus rigoureuse, à l'instar des indicateurs relatifs à la protection des investisseurs, qui associent un score élevé pour des obligations d'information plus strictes dans les transactions entre parties apparentées. D'autres indicateurs, notamment ceux liés à l'obtention de permis de construire, attribuent automatiquement un score moins élevé à des économies dont la réglementation est inappliquée ou inexistante dans le domaine étudié (économies dites « sans pratique ») et les pénalisent pour leur manque de réglementation appropriée.

Les économies les mieux classées sur la facilité de faire des affaires ne sont par conséquent pas celles où les réglementations sont inexistantes mais celles où les pouvoirs publics ont réussi à créer un système réglementaire qui facilite les échanges sur le marché et qui protège les intérêts publics majeurs sans entraver inutilement le développement du secteur privé — un système réglementaire assorti de solides institutions et de faibles

TABLEAU 1.1 Classements sur la facilité de faire des affaires

Classement	Economie	Réformes DB2014	Classement	Economie	Réformes DB2014	Classement	Economie	Réformes DB2014
1	Singapour	2	64	Sainte-Lucie	0	127	Honduras	0
2	RAS de Hong Kong (Chine)	1	65	Italie	3	128	Égypte, République arabe d'	0
3	Nouvelle-Zélande	1	66	Trinité-et-Tobago	1	129	Kenya	0
4	États-Unis d'Amérique	0	67	Ghana	0	130	Bangladesh	1
5	Danemark	0	68	République kirghize	0	131	Bosnie-Herzégovine	0
6	Malaisie	3	69	Turquie	3	132	Ouganda	1
7	Corée, République de	1	70	Azerbaïdjan	3	133	Yémen, République du	0
8	Géorgie	1	71	Antigua-et-Barbuda	0	134	Inde	0
9	Norvège	0	72	Grèce	3	135	Équateur	1
10	Royaume-Uni	2	73	Roumanie	3	136	Lesotho	1
11	Australie	1	74	Vanuatu	1	137	Cambodge	0
12	Finlande	0	75	République tchèque	1	138	Cisjordanie et Gaza	1
13	Islande	1	76	Mongolie	3	139	Mozambique	2
14	Suède	1	77	Dominique	0	140	Burundi	6
15	Irlande	0	78	Moldova	3	141	Bhoutan	2
16	Taiwan, Chine	0	79	Guatemala	3	142	Sierra Leone	0
17	Lituanie	2	80	Seychelles	0	143	Tadjikistan	2
18	Thaïlande	1	81	Saint-Marin	0	144	Libéria	2
19	Canada	0	82	Saint-Vincent-et-les Grenadines	0	145	Tanzanie	2
20	Maurice	3	83	Zambie	1	146	Ouzbékistan	6
21	Allemagne	0	84	Bahamas	2	147	Nigéria	0
22	Estonie	1	85	Sri Lanka	4	148	Madagascar	2
23	Émirats arabes unis	3	86	Kosovo	3	149	Soudan	0
24	Lettonie	4	87	Maroc, Royaume du	3	150	Gambie	1
25	Macédoine, ex-République yougoslave de	6	88	Uruguay	1	151	Iraq	0
26	Arabie saoudite, royaume d'	0	89	Croatie	5	152	Iran, République islamique d'	0
27	Japon	0	90	Albanie	1	153	Algérie	0
28	Pays-Bas	2	91	Barbade	0	154	Burkina Faso	1
29	Suisse	0	92	Fédération de Russie	5	155	Mali	0
30	Autriche	0	93	Serbie	0	156	Micronésie, États fédérés de	0
31	Portugal	1	94	Jamaïque	3	157	Togo	3
32	Rwanda	8	95	Maldives	1	158	Comores	1
33	Slovénie	1	96	Chine	2	159	République démocratique populaire lao	1
34	Chili	1	97	Îles Salomon	0	160	Djibouti	3
35	Israël	2	98	Namibie	0	161	Suriname	2
36	Belgique	0	99	Viet Nam	2	162	Bolivie	0
37	Arménie	2	100	Palaos	2	163	Gabon	3
38	France	1	101	Saint-Kitts-et-Nevis	0	164	Afghanistan, République islamique d'	2
39	Chypre	0	102	Costa Rica	2	165	République arabe syrienne	0
40	Porto Rico (États-Unis d'Amérique)	0	103	Malte	1	166	Guinée équatoriale	0
41	Afrique du Sud	1	104	Koweït	1	167	Côte d'Ivoire	4
42	Pérou	0	105	Népal	1	168	Cameroun	0
43	Colombie	2	106	Belize	0	169	Sao Tomé-et-Principe	0
44	Monténégro	2	107	Grenade	0	170	Zimbabwe	0
45	Pologne	2	108	Philippines	3	171	Malawi	1
46	Bahreïn	1	109	Paraguay	1	172	Timor-Leste	0
47	Oman	0	110	Pakistan	0	173	Mauritanie, République islamique de	1
48	Qatar	1	111	Liban	0	174	Bénin	2
49	République slovaque	0	112	Ukraine	8	175	Guinée	3
50	Kazakhstan	2	113	Papouasie-Nouvelle-Guinée	0	176	Niger	2
51	Tunisie	0	114	Îles Marshall	0	177	Haïti	0
52	Espagne	1	115	Guyane	1	178	Sénégal	1
53	Mexique	3	116	Brésil	0	179	Angola	0
54	Hongrie	0	117	République dominicaine	0	180	Guinée-Bissau	1
55	Panama	4	118	El Salvador	1	181	Venezuela	1
56	Botswana	1	119	Jordanie	0	182	Myanmar	1
57	Tonga	1	120	Indonésie	1	183	Congo, République démocratique du	3
58	Bulgarie	0	121	Cap-Vert	2	184	Érythrée	0
59	Brunéi Darussalam	1	122	Kiribati	0	185	Congo, République du	3
60	Luxembourg	0	123	Swaziland	2	186	Soudan du Sud	0
61	Samoa	0	124	Nicaragua	2	187	Libye	0
62	Fidji	0	125	Éthiopie	0	188	République centrafricaine	1
63	Bélarus	4	126	Argentine	1	189	Tchad	1

Remarque : Les classements de l'ensemble des économies se réfère à juin 2013 et se retrouve dans les tableaux par pays. Les classements de cette année sur la facilité de faire des affaires sont une moyenne des classements percentiles par économie, pour chacune des 10 catégories couvertes par le classement général de cette année. Le nombre de réformes ne tient pas compte de celles qui augmentent la difficulté de faire des affaires.

Source : Base de données de *Doing Business*.

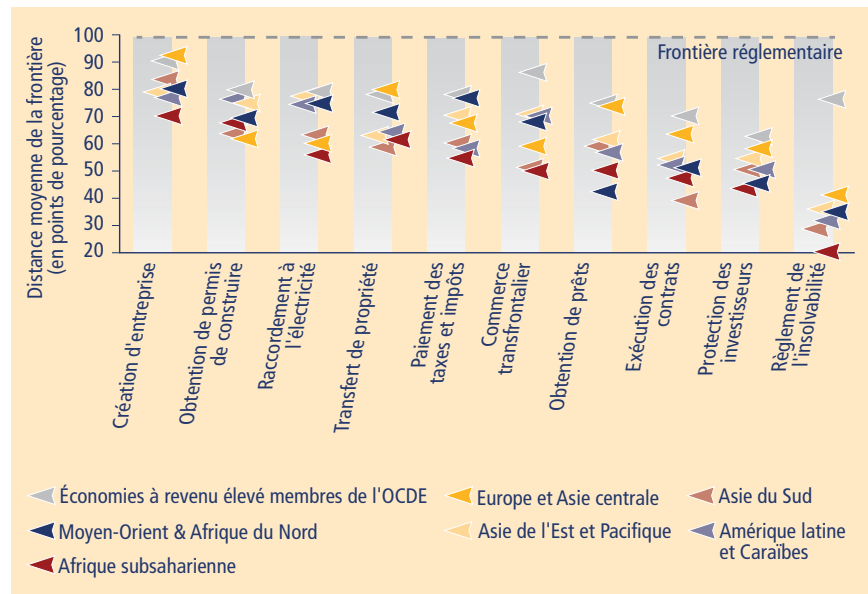
coûts de transaction (tableau 1.1). Ces économies se caractérisent toutes par un secteur privé florissant et un système réglementaire raisonnablement efficace qui est parvenu à établir un juste équilibre entre les protections offertes par des règles judiciaires et la nécessité de favoriser un secteur privé dynamique qui ne soit pas entravé par des réglementations excessivement contraignantes.

OÙ EST-CE QUE L'ECART RÉGLEMENTAIRE EST-IL LE PLUS IMPORTANT ?

En complément du classement sur la facilité de faire des affaires, qui est une mesure relative, le rapport *Doing Business 2012* a introduit la notion de distance de la frontière, qui permet de mesurer dans l'absolu l'efficacité de la réglementation des affaires. Cette mesure permet d'apprécier à quel point le cadre réglementaire applicable aux entrepreneurs locaux s'améliore en termes absolus, dans la durée, en montrant la distance séparant chaque économie de la « frontière ». Cette frontière représente les meilleures performances réalisées par les économies sur chacun des indicateurs *Doing Business* depuis 2003 ou depuis l'année de la première collecte de données pour l'indicateur concerné. Compte tenu du fait que la distance de la frontière est une mesure absolue, elle peut être utilisée à des fins de comparaison chronologique. La mesure est normalisée et est comprise entre 0 et 100, 100 représentant la frontière. Un score plus élevé est le signe d'un système plus efficace en matière de réglementation des affaires et d'institutions juridiques.

L'analyse basée sur la distance de la frontière montre qu'en moyenne, sur l'ensemble des régions, les économies sont le plus proche de la frontière - ou des meilleures pratiques - dans le domaine de la création d'entreprise, et elles en sont le plus éloignées sur l'indicateur du règlement de l'insolvabilité. C'est également dans le domaine de la création d'entreprise que l'ensemble des régions sont les plus proches les unes des autres, conformément à la dynamique de convergence mentionnée plus loin dans la présentation générale. Les performances enregistrées dans des domaines tels que l'obtention

FIGURE 1.2 Les économies à revenu élevé de l'OCDE sont les plus proches de la frontière en matière de pratique réglementaire



Source : Base de données *Doing Business*.

de prêts, l'exécution des contrats et le règlement de l'insolvabilité varient considérablement d'une région à l'autre.

Dans la plupart des domaines mesurés par *Doing Business*, les économies à revenu élevé de l'OCDE sont en moyenne plus proches de la frontière que celles des autres régions (figure 1.2). Les exceptions portent sur la création d'entreprise et le transfert de propriété, où la région Europe et Asie centrale se démarque légèrement. Les économies de l'Afrique subsaharienne sont en moyenne les plus éloignées de la frontière dans 6 des 10 domaines mesurés par *Doing Business* : la création d'entreprise, le raccordement à l'électricité, le paiement des taxes et impôts, le commerce transfrontalier et le règlement de l'insolvabilité.

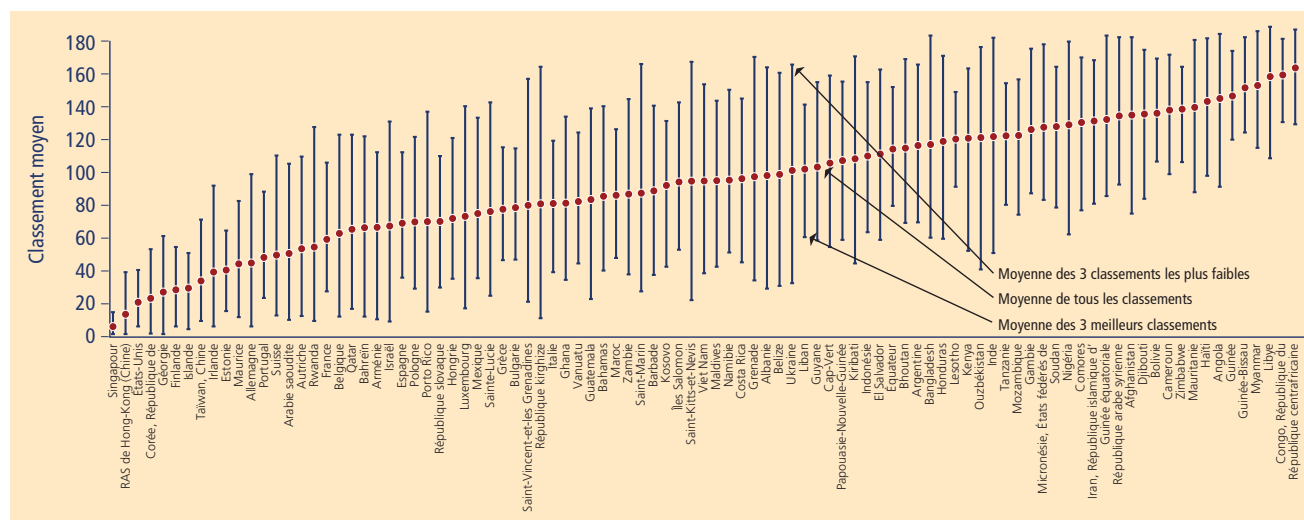
Les performances régionales varient considérablement selon les domaines couverts par *Doing Business*. Dans certains domaines, la région Europe et Asie centrale offre des performances moyennes similaires à celles des économies à revenu élevé de l'OCDE. Toutefois, sur l'indice de l'obtention des permis de construire, cette région s'éloigne plus que toute autre de la frontière réglementaire. L'Asie de l'Est et le Pacifique suivent de près l'Europe et l'Asie

centrale dans certains domaines mais surpassent cette région dans l'obtention des permis de construire, le raccordement à l'électricité, le paiement des taxes et impôts et le commerce transfrontalier. La région Amérique latine et Caraïbes offre des performances remarquablement similaires à celles de l'Asie de l'Est et du Pacifique, sauf en matière de paiement des taxes et impôts.

La région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord présente des résultats très diversifiés. Dans certains domaines, et notamment celui du paiement des taxes et impôts, cette région est presque aussi proche de la frontière que les économies à revenu élevé de l'OCDE. Dans d'autres domaines, comme l'obtention de prêts, la région du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord enregistre les performances les plus faibles, toutes régions confondues. L'Asie du Sud présente une distance de la frontière similaire à celle de l'Afrique subsaharienne dans la plupart des domaines. Toutefois, elle surpasse nettement cette région dans 3 domaines : la création d'entreprise, le règlement de l'insolvabilité et l'obtention de prêts.

La distance de la frontière met en perspective les variations de performances

FIGURE 1.3 L'environnement réglementaire d'une économie peut s'avérer favorable aux entreprises dans certains domaines et moins dans d'autres



Remarque : Les classements indiqués sont ceux obtenus sur les 10 thèmes *Doing Business* inclus dans le classement général sur la facilité de faire des affaires. La figure a une valeur indicative uniquement ; elle n'inclut pas en effet l'ensemble des 189 économies couvertes par le rapport de cette année. Veuillez-vous reporter aux tableaux par pays pour les classements sur la facilité de faire des affaires et sur chacun des thèmes *Doing Business* pour l'ensemble des économies.

Source : Base de données *Doing Business*.

observées sur les différents domaines de réglementation couverts par *Doing Business*. Les classements des économies dans ces domaines offrent un autre point de vue. Le classement sur la facilité de faire des affaires n'est qu'un nombre, qui constitue la moyenne de plus de 300 éléments de données pour chaque économie. Sans surprise, la totalité des classements et des données sur l'ensemble des thèmes de *Doing Business*, pour une même économie, peut offrir une image bien plus nuancée que le classement général (figure 1.3). Prenons le cas de l'Estonie, qui se classe au 22^{ème} rang sur le classement de la facilité de faire des affaires. Ses classements sur chacun des différents thèmes vont de 7 pour le commerce transfrontalier à 68 pour la protection des investisseurs. La moyenne des 3 moins bons classements du Japon (paiement des taxes et impôts, création d'entreprise et obtention de permis de construire) est de 117, tandis que celle de ses 3 meilleurs classements (règlement de l'insolvabilité, protection des investisseurs et commerce transfrontalier) est de 13. Le classement du Japon sur la facilité générale de faire des affaires est de 27. Trois des économies ajoutées cette année à l'échantillon de *Doing Business* (la Libye, le Myanmar et le Soudan du Sud) présentent des

variations similaires selon les thèmes (encadré 1.1).

Ces variations peuvent révéler des obstacles réglementaires importants pour les entreprises. Une économie peut par exemple faciliter la création d'entreprise. Si toutefois l'accès au financement est rendu difficile, les contraintes freineront la progression des nouvelles entreprises en décourageant l'entrepreneuriat.

QUELLE EST LA SITUATION GÉNÉRALE ?

Doing Business reconnaît le rôle fondamental joué par l'État dans le développement du secteur privé. Les pouvoirs publics soutiennent l'activité économique par l'établissement et la mise en application de règles qui clarifient les droits de propriété, réduisent le coût associé à la résolution des litiges, augmentent la prévisibilité des interactions économiques et assurent aux parties contractantes des protections essentielles contre tous abus éventuels. Il n'est donc pas surprenant de constater que, d'après les données recueillies, il n'y a pas de corrélation entre les économies qui obtiennent de bons résultats sur les indicateurs *Doing Business*

et les économies où les pouvoirs publics promeuvent la philosophie d'un État de petite taille. En effet, les données suggèrent plutôt l'inverse. Ce sont généralement les gouvernements de grande taille (ce qui se mesure à l'aune des dépenses de consommation des administrations publiques, en pourcentage du PIB), et non ceux de petite taille, qui ont davantage tendance à prévoir les protections et les règles efficaces promues par *Doing Business*.

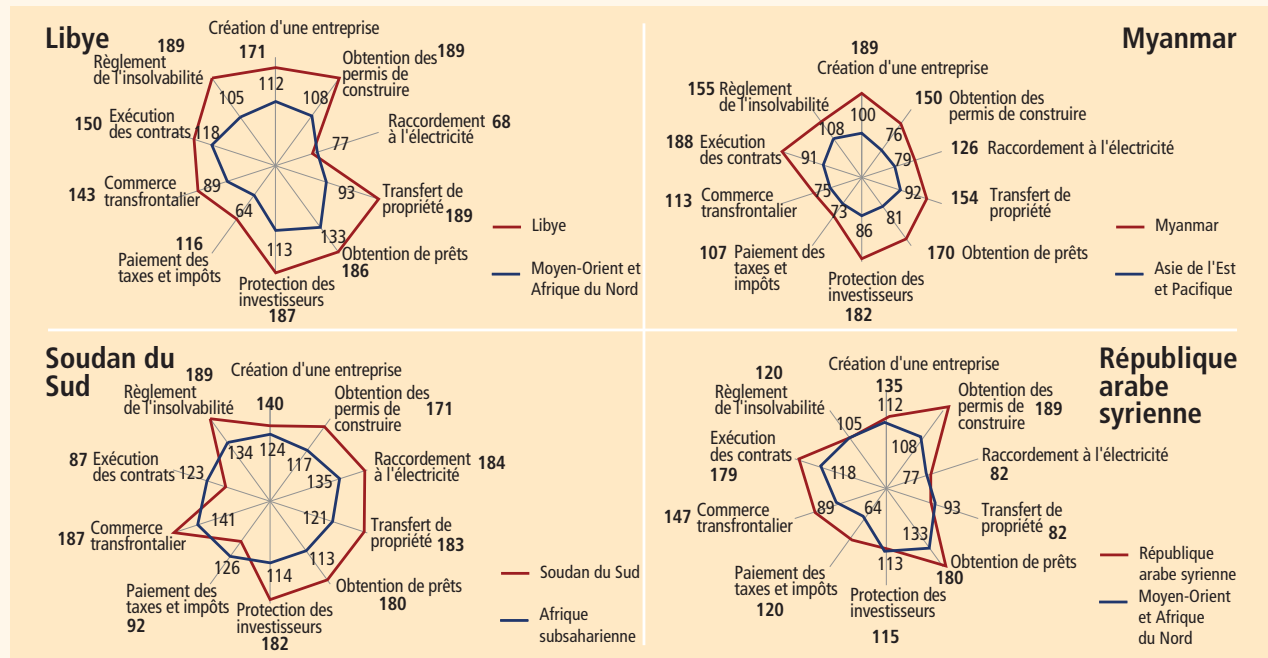
Parmi les économies qui obtiennent de bons résultats sur les indicateurs *Doing Business*, on compte à la fois des gouvernements de grande et de petite taille. Le Danemark, dont le gouvernement joue un rôle prépondérant dans l'économie du pays, se classe au 5^{ème} rang sur le classement de la facilité de faire des affaires ; les Pays-Bas, dont le gouvernement figure également parmi les plus importants, se classent au 28^{ème} rang. La Région administrative spéciale de Hong Kong, en Chine, dont le gouvernement est d'une taille relativement réduite, atteint la 2^{ème} place du classement. Du côté des économies qui performant le moins bien sur les indicateurs *Doing Business*, il y a là aussi différents exemples de gouvernements de grande et petite taille. Le Zimbabwe se

Encadré 1.1 Le moment opportun pour améliorer les réglementations des affaires

Pour la première fois, le rapport de cette année évalue les réglementations des affaires en Libye, au Myanmar et dans le Soudan du Sud, des économies qui sortent d'un conflit ou qui commencent à s'ouvrir à l'économie mondiale après des années d'isolement. C'est le moment opportun pour ces pays d'améliorer leur réglementation des affaires. Les anciennes dispositions légales et réglementaires s'appliquent toujours au Myanmar, et notamment la loi sur les sociétés (*Companies Act*) de 1914, le code de procédure civile de 1908 et la loi sur la preuve (*Evidence Act*) de 1872. En Libye, le code civil et les codes de procédure civile et commerciale datent tous de 1953. Dans le Soudan du Sud, le défi consiste non pas à actualiser ces anciennes dispositions légales ou réglementaires mais à en créer d'autres sur des bases entièrement nouvelles. Ce processus est long. Toutefois, depuis son indépendance en 2011, le Soudan du Sud a adopté une loi sur les sociétés, une loi sur la fiscalité et une autre sur les cas de faillite.

Doing Business propose des données de référence susceptibles d'informer les décideurs politiques chargés de l'élaboration des lois et de leur mise en œuvre. Les données mentionnées dans le rapport de cette année indiquent que ces 3 économies font partie des 10 pays les moins bien classés sur la facilité de faire des affaires. Bien que leurs performances fluctuent quelque peu selon les thèmes de *Doing Business*, les données font invariablement ressortir le caractère complexe et coûteux de leurs procédures réglementaires et la faiblesse de leurs institutions en matière de réglementation des affaires (voir figure). Toutefois, dans l'ensemble des 3 économies, de nouveaux projets de lois sont actuellement à l'étude et ils pourraient avoir une incidence sur les données des publications futures de *Doing Business*. Les améliorations potentielles seront donc continuellement suivies et mesurées.

De nombreux domaines réglementaires restent à améliorer dans les États fragiles ou touchés par le conflit Classement général, par thème *Doing Business*



Remarque : Les nombres correspondent au classement de l'économie considérée ainsi que le classement régional moyen par indicateur le score de 1 étant le plus élevé et celui de 189 étant le plus faible.

Source : Base de données *Doing Business*.

Dans des pays touchés par le conflit, entreprendre une réforme de la réglementation des affaires est presque toujours une tâche difficile, au moment même où les entreprises font face à de plus en plus de défis réglementaires. Les troubles civils, l'affaiblissement de la capacité étatique d'appliquer les lois ainsi que d'autres caractéristiques des États en conflit provoquent souvent une dégradation importante des conditions dans lesquelles opère le secteur privé. La République arabe syrienne est l'économie qui montre le niveau de détérioration le plus élevé pour 2012/13, dans les domaines couverts par *Doing Business*. Les délais et les coûts associés au commerce transfrontalier ont considérablement augmenté et aucun permis de construire n'est délivré à Damas, ce qui rend toute nouvelle construction impossible d'un point de vue légal.

A l'inverse, d'autres États fragiles et en conflit offrent des perspectives encourageantes. Un rapport récemment publié, *Doing Business dans le g7+ 2013*, montre que l'ensemble des économies du groupe du g7+ a amélioré le cadre de la réglementation des affaires depuis 2005, se rapprochant ainsi des meilleures performances observées à l'échelle mondiale par *Doing Business*⁹.

(suite à la page suivante)

Encadré 1.1 Le moment opportun pour améliorer les réglementations des affaires (suite)

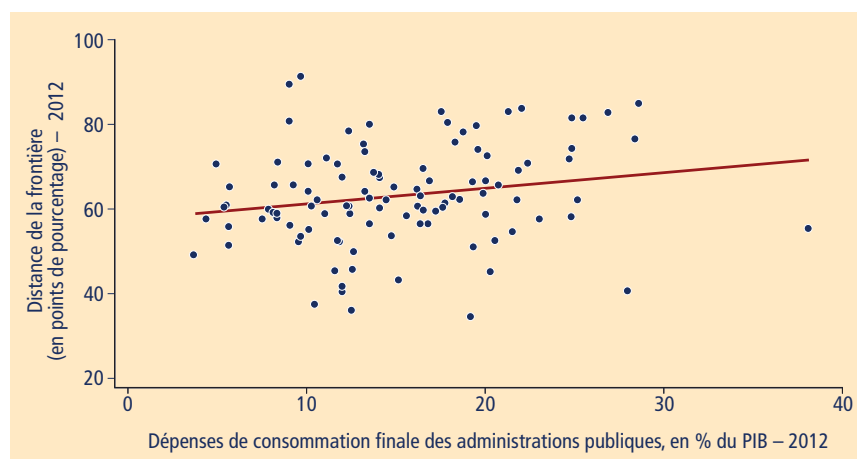
La Sierra Leone, le Burundi, la Guinée-Bissau, le Timor oriental, la Côte d'Ivoire, le Togo et les Îles Salomon figurent parmi les 50 économies ayant réalisé les avancées les plus remarquables entre 2005 et 2012.

- a. Un rapport spécial, intitulé *Doing Business dans le g7+ 2013*, compare la réglementation des affaires au sein des économies faisant partie du groupe g7+ : l'Afghanistan, le Burundi, la République centrafricaine, le Tchad, les Comores, la République démocratique du Congo, la Côte d'Ivoire, la Guinée, la Guinée-Bissau, Haïti, le Liberia, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, la Sierra Leone, les Îles Salomon, le Soudan du Sud, le Timor oriental et le Togo. Le groupe g7+ est un mécanisme international, dirigé et piloté par les pays eux-mêmes, qui a vu le jour en avril 2010 avec comme vocation de contrôler, d'éclairer et d'attirer l'attention sur les défis uniques auxquels sont confrontés ces États fragiles.

classe au 170^{ème} rang avec un gouvernement de grande taille par rapport au PIB; la Guinée équatoriale, au gouvernement de petite taille, se classe quant à elle au 166^{ème} rang. Néanmoins, les économies aux gouvernements de petite taille ne performant en moyenne pas mieux que celles dotées d'un gouvernement de grande taille sur les indicateurs *Doing Business* (figure 1.4).

Les économies qui obtiennent de bons résultats sur les indicateurs *Doing Business* sont, de manière générale, plus inclusives sur deux égards. Le secteur informel de ces économies a tendance à être limité, ce qui signifie que la majorité de la population a accès au marché formel et qu'elle peut bénéficier des protections sociales et des règles sur la sécurité au travail qui y sont associées (figure 1.5).

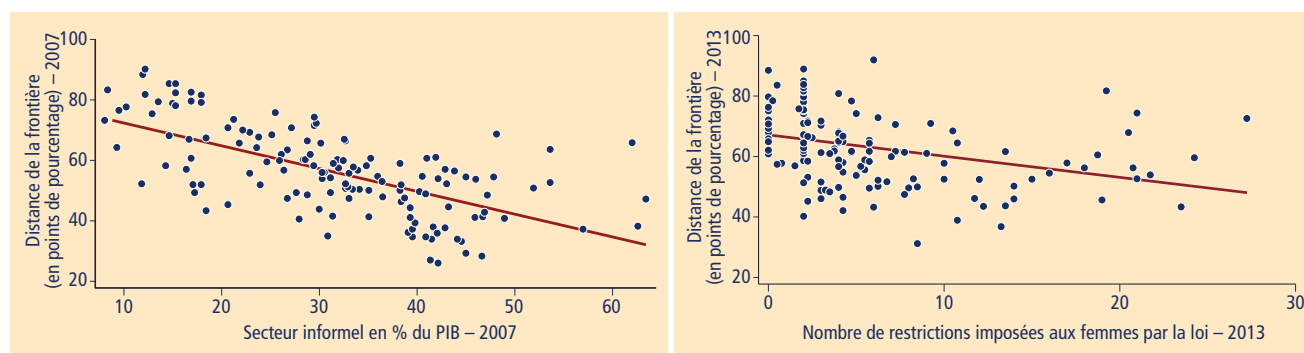
FIGURE 1.4 Les bons résultats obtenus sur les indicateurs *Doing Business* ne sont pas associés à des gouvernements de petite taille



Remarque : La corrélation entre la distance de la frontière et les dépenses publiques est de 0,20, ce qui est donc nettement différent de zéro.

Source : Base de données *Doing Business* ; Banque mondiale, base de données *World Development Indicator*.

FIGURE 1.5 Les économies performants le mieux sur les indicateurs *Doing Business* sont généralement plus portées vers l'inclusion, avec un secteur informel réduit et une égalité des sexes renforcée par la loi



Remarque : La corrélation entre la distance de la frontière et l'importance du secteur informel est de $-0,65$. La corrélation entre la distance de la frontière et le nombre de restrictions légales frappant les femmes est de $-0,34$. La relation entre ces variables est significative à 1 % lorsque le revenu par habitant est pris en compte. Le nombre de restrictions applicables aux femmes en vertu de la loi est basé sur les données du rapport *Women, Business and the Law*. Cet ensemble de données met en évidence 47 restrictions légales sur l'emploi et l'activité entrepreneuriale des femmes.

Source : Base de données *Doing Business* ; Schneider, Buehn et Montenegro 2010 ; Groupe de la Banque mondiale, base de données *Women, Business and the Law*.

Ces économies sont en outre plus à même de favoriser l'égalité des sexes en vertu de la loi, comme il ressort du rapport du groupe de la Banque mondiale intitulé *Women, Business and the Law* (les femmes, l'entreprise et le droit).¹ Ces deux aspects reflètent en partie le souhait des gouvernements de parvenir à une allocation plus efficace des ressources. Il s'agit par conséquent de ne pas peser sur la productivité des entreprises officielles par des règles trop contraignantes. Il convient donc de ne pas priver l'économie des compétences et contributions des femmes. De manière générale, les économies pourvues de réglementations d'affaires intelligentes sont plus susceptibles de créer un environnement favorable à l'inclusion économique.

Aucun ensemble d'indicateurs n'arrive à saisir entièrement la complexité d'une situation particulière, telle que la difficulté des entrepreneurs à respecter les règles établies par les pouvoirs publics dans le cadre de leur activité. La création d'un registre des sociétés sophistiqué a moins d'impact sur la création d'emplois ou sur les investissements dans le secteur privé d'une économie si le réseau routier est limité, si la criminalité est endémique et si la captation ou la corruption de l'État est largement répandue. Pour comprendre les défis auxquels sont confrontées les entreprises, les classements *Doing Business* et les données sous-jacentes doivent par conséquent être utilisées conjointement avec d'autres informations. Bien entendu, une réglementation des affaires saine ne suffit pas à créer un contexte propice aux entreprises. D'autres domaines, non traités par *Doing Business*, revêtent également une importance : une politique macroéconomique stable, une main d'œuvre qualifiée et des infrastructures bien développées, pour ne citer que quelques exemples.

QUELS ONT ÉTÉ LES PROGRÈS RÉALISÉS EN 2012/13 ?

Toute réforme d'une politique gouvernementale est un défi, quel que soit le domaine dans lequel elle intervient. La réglementation des affaires ne fait pas exception. La mise en œuvre de changements réglementaires nécessite souvent l'émergence d'un consensus entre

divers organismes publics. Considérons par exemple un guichet unique en matière d'immatriculation des sociétés. Sa création implique une coordination entre le registre des sociétés, le service statistique, le service municipal des impôts et l'administration fiscale nationale, pour n'en citer que quelques-uns. 96 économies ont toutefois procédé de la sorte.

Si les gouvernements entreprennent ces réformes, c'est parce que le fait de réduire la complexité et les coûts des procédures réglementaires ou de renforcer les institutions juridiques en matière de réglementation des affaires procure de nombreux avantages. Les pouvoirs publics tirent profit de ces économies de coûts car les nouveaux systèmes sont souvent plus faciles à gérer (quoique la mise en place d'un nouveau système s'accompagne d'un coût fixe initial). Des procédures simplifiées et moins coûteuses et des institutions plus fiables confèrent également un avantage aux entreprises. Sans compter que les économies dans leur ensemble bénéficient de la création d'entreprises, de la création d'emplois, d'une croissance des échanges commerciaux et d'un dynamisme économique global accru (voir le chapitre dédié à l'étude sur les effets de la réglementation des affaires).

En 2012/13, l'effort s'est maintenu à l'échelle planétaire : 114 économies ont mis en œuvre 238 réformes réglementaires visant à faciliter les affaires, soit environ 18 % de réformes en plus par rapport à l'année précédente. C'est le deuxième plus grand nombre de réformes mises en œuvre en une année depuis la crise financière de 2009.

Progrès réalisés dans la réduction des formalités

Ces réformes ont eu des résultats tangibles. Ils peuvent être quantifiés en ajoutant l'ensemble des procédures réglementaires, des paiements et des documents requis pour une PME pour effectuer un ensemble déterminé de transactions (ex: la création d'entreprise, le transfert de propriété, etc.) dans chaque économie couverte par *Doing Business*. En 2012, ces formalités seraient de 21 272, pour une durée de 248 745 jours (tableau 1.2). Grâce aux réformes réglementaires entreprises en 2012/13, ces méandres réglementaires

comptent désormais environ 300 (1,3 %) formalités de moins qu'en 2012.² Par rapport à 2005, première année de collecte de données pour 9 des 10 séries d'indicateurs *Doing Business*, le nombre de formalités a baissé d'environ 2400 (11 %) et les délais d'environ 40 000 jours.

Ces calculs s'appuient sur le cas hypothétique d'une entreprise passant par l'ensemble des procédures mesurées par *Doing Business* et ce, pour toutes les économies couvertes. Certaines économies sont toutefois beaucoup plus importantes que d'autres, et une régulation inefficace affecterait un plus grand nombre d'entreprises. Dans les 107 économies couvertes par *Doing Business* ainsi que la base de données de la Banque mondiale sur l'entrepreneuriat, on recense 3,1 millions de nouvelles immatriculations de sociétés à responsabilité limitée pour la seule année 2012.³ En supposant que ces entreprises ont respecté les règles de constitution des sociétés applicables au sein de leur économie nationale, telles que mesurées par *Doing Business*, ces 3,1 millions d'entreprises ont globalement eu à gérer 18,7 millions de procédures différentes et ont consacré 46,9 millions de jours à leur constitution. Toutefois, si l'ensemble des 107 économies avaient suivi les meilleures pratiques en matière de création d'entreprise, ces nouvelles sociétés auraient pu passer seulement 1,5 millions de jours à traiter avec la bureaucratie locale, ce qui leur aurait permis de consacrer plus de temps et d'efforts à leur nouvelle entreprise. En d'autres termes, parce que les économies n'ont pas toutes utilisées les meilleures pratiques, les entrepreneurs ont dû consacrer 45,4 millions de jours supplémentaires pour satisfaire les exigences bureaucratiques.

Tendances observées selon les régions

Les tendances de réforme réglementaire varient selon les régions. En 2012/13, l'Asie du Sud présentait la plus forte proportion d'économies (75 %) à avoir mis en œuvre des réformes réglementaires dans au moins un des domaines mesurés par *Doing Business*.⁴ La région Europe et Asie centrale, qui poursuit de façon constante son travail de réforme réglementaire, a eu la deuxième plus forte proportion d'économies (73 %), suivie de

près par l'Afrique subsaharienne (66 %). Soixante pourcent des économies de l'Asie de l'Est et Pacifique ont entrepris au moins une réforme, comparativement à 53% seulement en Amérique latine et dans les Caraïbes. La région du Moyen Orient et d'Afrique du Nord quant à elle a enregistré la plus faible proportion d'économies à avoir mis en œuvre des réformes réglementaires dans au moins un domaine (40 %), une évolution partiellement imputable aux troubles politiques que connaît la région actuellement.

À l'instar des années précédentes, les réformes visant à réduire la complexité et les coûts des procédures réglementaires ont été plus répandues à travers le monde que celles visant à renforcer les institutions juridiques en matière de réglementation des affaires (figure 1.6). En Asie du Sud, par exemple, 75 % des économies ont mis en œuvre au moins une réforme ayant pour effet de réduire la complexité réglementaire et les coûts associés, tandis que seules 25 % d'entre elles optaient pour une réforme visant à renforcer les institutions juridiques. La tendance est similaire pour l'ensemble des autres régions, à l'exception de l'Asie de l'Est et du Pacifique.

QUI A ENREGISTRÉ LES MEILLEURES PERFORMANCES EN 2012/13?

En 2012/13, 29 économies ont mis en œuvre au moins 3 réformes, telles mesurées par *Doing Business*, visant à améliorer le cadre réglementaire des entreprises ou les institutions associées. Ces 29 économies comptent tous les groupes de revenus : revenu élevé (5), revenu moyen haut (9), revenu moyen bas (12) et faible revenu (3). Et il s'agit d'économies couvrant l'ensemble des régions.

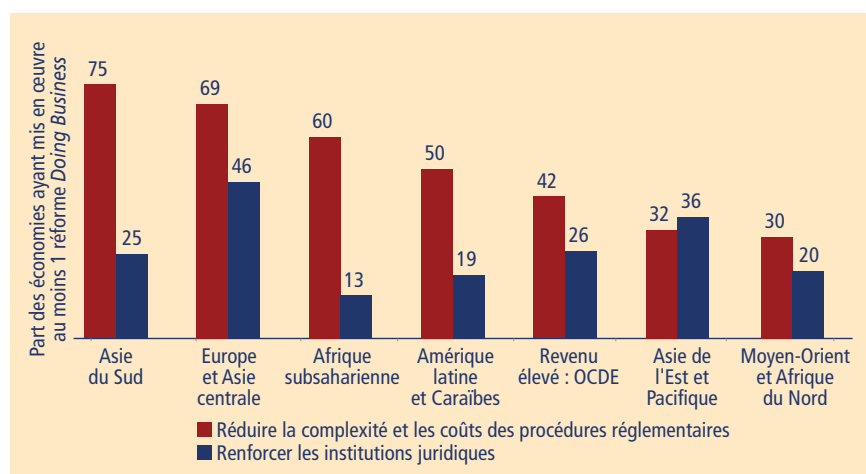
Sur ces 29 économies, 10 se distinguent pour avoir réduit l'écart sur l'indicateur de la distance de la frontière : l'Ukraine, le Rwanda, la Fédération de Russie, les Philippines, le Kosovo, Djibouti, la Côte d'Ivoire, le Burundi, l'ex République yougoslave de Macédoine et le Guatemala (tableau 1.3). Cinq de ces pays - le Burundi, le Guatemala, l'ex République yougoslave de Macédoine, le Rwanda et l'Ukraine - figuraient parmi les économies

TABLEAU 1.2 Ensemble des formalités, des délais et des coûts nécessaires pour réaliser une transaction dans chaque économie

	2012	2013	Gains
Création d'entreprise			
Procédures (nombre)	1 393	1 335	58
Durée (jours)	5 590	4 700	890
Coûts (USD)	203 765	201 648	2 117
Capital minimum (USD)	523 148	480 337	42 811
Obtention des permis de construire			
Procédures (nombre)	2 865	2 777	88
Durée (jours)	33 532	31 951	1 581
Coûts (USD)	2 773 595	2 570 251	203 344
Raccordement à l'électricité			
Procédures (nombre)	1 010	1 002	8
Durée (jours)	20 651	20 625	26
Coûts (USD)	5 640 846	5 506 263	134 583
Transfert de propriété			
Procédures (nombre)	1 105	1 090	15
Durée (jours)	10 082	9 488	594
Coûts (USD)	5 476 360	5 543 489	-67 129
Paiement des taxes et impôts			
Paiements (nombre par années)	5 141	5 046	95
Durée (heures par années)	50 804	50 607	197
Commerce transfrontalier			
Documents requis pour l'exportation (nombre)	1 174	1 175	-1
Délai d'exportation (jours)	4 171	4 132	39
Coûts des exportations (USD par conteneur)	278 546	286 385	-7 839
Documents requis pour l'importation (nombre)	1 372	1 369	3
Délai d'importation (jours)	4 702	4 661	41
Coûts des importations (USD par conteneur)	334 393	344 573	-10 180
Exécution des contrats			
Procédures (nombre)	7 212	7 207	5
Durée (jours)	117 847	117 489	358
Règlement de l'insolvabilité			
Durée (années)	460	454	6
	2012	2013	Gains totaux
Nombre total de formalités	21 272	21 001	271
Durée totale (jours)	248 745	243 283	5 462
Coûts totaux (USD)	15 230 653	14 932 946	297 707

Source : base de données de *Doing Business*

FIGURE 1.6 Les réformes visant à réduire la complexité réglementaire et les coûts associés ont continué à se généraliser en 2012/13



Remarque : Les réformes visant à réduire la complexité et les coûts des procédures réglementaires interviennent dans les domaines de la création d'entreprise, de l'obtention de permis de construire, du raccordement à l'électricité, du transfert de propriété, du paiement des taxes et impôts et du commerce transfrontalier. Les réformes visant à renforcer les institutions juridiques interviennent quant à elles dans les domaines de l'obtention de prêts, de la protection des investisseurs, de l'exécution des contrats et du règlement de l'insolvabilité.

Source : Base de données de Doing Business.

ayant le plus progressé au cours des années précédentes. Ces 10 économies ont globalement mis en œuvre 49 réformes visant à faciliter les affaires en 2012/13. Sur ces réformes, 38 avaient vocation à réduire la complexité et les coûts des procédures réglementaires et 11 à renforcer les institutions juridiques.

L'Ukraine est l'économie qui a le plus amélioré la facilité à faire des affaires en 2012/13 grâce à la mise en œuvre de réformes dans 8 des 10 domaines évalués par *Doing Business*. L'Ukraine a facilité la création d'entreprise en supprimant une procédure d'immatriculation distincte auprès du service des statistiques et en éliminant les frais d'enregistrement au titre de la taxe sur la valeur ajoutée. Ce pays a simplifié les conditions d'octroi des permis de construire en instituant un système d'approbation basé sur le risque qui a eu pour effet de simplifier les procédures pour les constructions simples

TABLEAU 1.3 Les 10 économies qui ont le plus progressé dans au moins 3 des domaines évalués par *Doing Business* en 2012/13

		Facilité de faire des affaires	Réformes qui facilitent les affaires								
			Création d'une entreprise	Obtention de permis de construire	Raccordement à l'électricité	Transfert de propriété	Obtention de prêts	Protection des investisseurs	Paiements des taxes et impôts	Commerce transfrontalier	Règlement de l'insolvabilité
1	Ukraine	112	✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓
2	Rwanda	32	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓
3	Fédération de Russie	92	✓	✓	✓	✓			✓		
4	Philippines	108		✓			✓		✓		
5	Kosovo	86	✓	✓		✓			✓		
6	Djibouti	160	✓				✓				✓
7	Côte d'Ivoire	167	✓	✓		✓					✓
8	Burundi	140	✓	✓	✓	✓			✓	✓	
9	Macédoine, Ex-République yougoslave de	25		✓	✓	✓	✓	✓	✓		
10	Guatemala	79	✓	✓					✓		

Remarque : Les économies sont sélectionnées en fonction du nombre de réformes mises en œuvre et classées selon les places gagnées au classement de la distance de la frontière. Premièrement, *Doing Business* sélectionne les économies qui ont mis en œuvre des réformes facilitant les affaires dans au moins 3 des 10 domaines inclus dans le classement général de cette année. Les réformes réglementaires qui à l'inverse rendent plus difficile le climat des affaires sont déduites du nombre de celles qui le facilitent. Deuxièmement, *Doing Business* classe ces économies en fonction du progrès de leur score respectif sur l'indicateur de la distance de la frontière par rapport à l'année précédente. Ce progrès sur le score est calculé non pas sur la base des données publiées en 2012 mais en utilisant les données comparables intégrant les modifications apportées cette année. Le choix des économies ayant le plus progressé est opéré en fonction des progrès réalisés sur l'indicateur de la distance de la frontière et sous réserve de la mise en œuvre de 3 réformes au moins.

Source : Base de données de Doing Business.

présentant des risques peu élevés. Une nouvelle mouture du droit immobilier, dont l'objectif était de simplifier le processus d'enregistrement de titres de propriété sur des biens immobiliers, ont facilité tout à la fois l'obtention de permis de construire et le transfert de propriété.

En outre, le bureau du crédit privé de l'Ukraine (IBCH) a commencé à recueillir des données sur les entreprises auprès de banques, ce qui a permis d'élargir la palette des informations disponibles sur les créanciers et les débiteurs. L'introduction de formulaires simplifiés concernant la taxe sur la valeur ajoutée et de la contribution sociale unique a permis de réduire les délais nécessaires à la mise en conformité fiscale. L'application du nouveau code des douanes a également entraîné une réduction des délais d'exportation et d'importation. Et une modification du droit de la faillite a facilité le règlement de l'insolvabilité.

Le domaine de l'obtention des permis de construire est celui où il y a eu plus de réformes parmi les économies qui ont cherché à améliorer leur cadre réglementaire. Neuf des dix économies concernées ont entrepris des réformes dans ce domaine. Les améliorations en matière d'octroi de permis ne sont souvent visibles que longtemps après l'approbation des nouvelles lois ou des nouveaux systèmes. En Russie, il a fallu attendre plus d'une décennie avant que ne soit appliqué à Moscou le code national de l'urbanisme de 1997. Le maire a finalement adopté le code en avril 2011, en remplacement de nombreuses réglementations *ad hoc*. Cependant, c'est maintenant seulement que les constructeurs à Moscou commencent à ressentir les effets positifs de sa mise en œuvre. A Guatemala (ville), la municipalité a étendu le guichet unique des permis de construire pour inclure la compagnie des eaux EMPAGUA, en 2012.

Le transfert de propriété a fait l'objet d'une attention particulière cette année, 7 des économies à la plus forte progression ayant apporté des modifications dans ce domaine. L'autorité chargée de la gestion des ressources naturelles au Rwanda (*Natural Resources Authority*) a mis en place un programme d'enregistrement au cadastre systématique, et désormais 90 % des biens immobiliers du pays sont consignés dans ce registre

foncier. En mars 2013, le Burundi a créé un guichet unique pour les transferts de propriété.

L'ex-République yougoslave de Macédoine, le Guatemala, les Philippines, le Rwanda et l'Ukraine ont simplifié la procédure applicable au paiement des taxes et impôts par les entreprises. Les réformes les plus communément appliquées par ces économies ont consisté à étendre ou introduire des systèmes de déclaration et de paiement en ligne et à simplifier les déclarations d'impôts.

D'autres économies, parmi celles ayant le plus progressé, ont amélioré la législation relative à l'insolvabilité, renforcé les droits légaux des créanciers ou encore élargi le champ des informations disponibles sur le crédit. Les Philippines ont amélioré le partage des informations sur le crédit en garantissant le droit des emprunteurs d'accéder à leurs données au sein du bureau de crédit le plus important du pays. Dans l'ex République yougoslave de Macédoine, de nouveaux amendements ont été apportés à la Loi sur les Engagements Contractuels adoptée en juin 2012 afin d'autoriser une plus grande flexibilité dans la rédaction des conventions de prêt impliquant des sûretés mobilières. A Djibouti, un nouveau code commercial adopté en remplacement de celui de 1986 est venu renforcer les droits légaux des créanciers et a amélioré le cadre juridique de l'insolvabilité.

Des améliorations ont aussi été communément apportées aux procédures d'importation et d'exportation. La Russie a introduit un nouveau système d'échange de données en 2009, ce qui a permis aux commerçants de soumettre leur déclaration en douane et les documents nécessaires par voie électronique. Le nombre d'utilisateurs a augmenté depuis lors, à tel point que ce système de déclaration en douane est désormais le plus usité. Le Rwanda a instauré un système électronique à interface unique en janvier 2013 au poste-frontière de Rusumo (frontière avec la Tanzanie) qui permet d'accéder au port de Dar es Salaam. Relié à des organismes comme le Bureau des normes et le Bureau de développement du Rwanda, le système permet aux commerçants de recevoir les vérifications et les approbations par voie électronique.

Quatre des dix économies ayant enregistré la plus forte progression ont réduit la complexité et le coût du raccordement à l'électricité. La Russie a facilité les modalités de raccordement et en a réduit le coût grâce à une simplification des procédures et à l'établissement de tarifs standards.

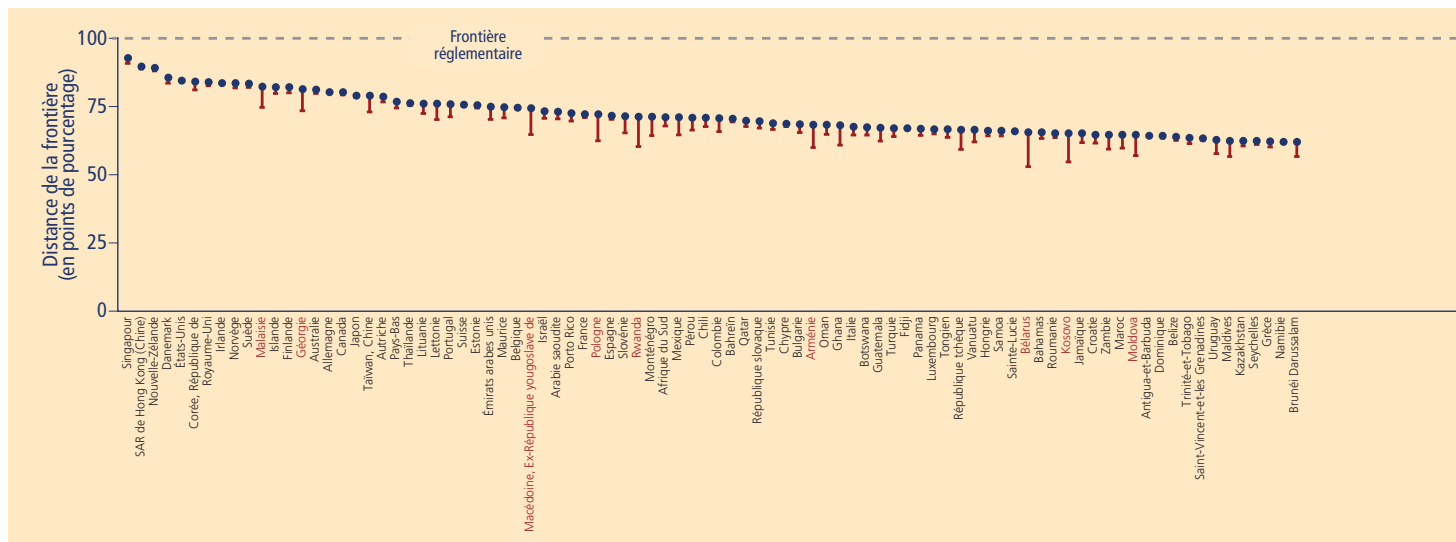
Seules 2 des 10 économies ayant le plus progressé ont renforcé les protections des investisseurs minoritaires : le Rwanda et l'ex République yougoslave de Macédoine. Et une seule économie a rendu plus simple l'exécution des contrats, la Côte d'Ivoire, en instituant un tribunal de commerce spécialisé.

QUI A ENREGISTRÉ LA PLUS FORTE AMÉLIORATION AU COURS DES 5 DERNIÈRES ANNÉES?

Nombre d'économies ayant connu la plus forte amélioration en 2012/13 se sont attachées à réformer activement la réglementation des affaires pendant plusieurs années. Le rapport de cette année présente les tendances mondiales depuis 2009. Cette année a été choisie principalement pour deux raisons. Premièrement, le fait de commencer en 2009 permet d'avoir 5 séries annuelles de données et d'analyser les améliorations à moyen terme. Deuxièmement, la distance de la frontière peut ainsi être utilisée afin d'analyser l'amélioration sur l'ensemble des 10 thèmes qui font désormais partie du classement sur la facilité de faire des affaires, puisque c'est en 2009 que pour la première fois des données ont été collectées sur l'indicateur du raccordement à l'électricité.

Si les réglementations sont devenues de plus en plus favorables aux entreprises avec le temps, la situation reste encore largement perfectible dans de nombreuses économies. En moyenne depuis 2009, les 183 économies incluses dans l'analyse se sont rapprochées de la frontière réglementaire de 3,1 points de pourcentage (figure 1.7). En 2009, ces économies s'en trouvaient éloignées de 41,3 points de pourcentage en moyenne, la plus proche se trouvant à 9,3 points de pourcentage de celle-ci et la plus éloignée à 72,3 points de pourcentage. Maintenant, ces 183 économies sont à 38,1

FIGURE 1.7 Dans quelle mesure les économies se sont-elles rapprochées de la frontière réglementaire depuis 2009 ?



Remarque : La distance de la frontière indique la distance moyenne qui sépare une économie, à un moment donné, des meilleures performances réalisées par les économies sur chacun des indicateurs *Doing Business* depuis 2003 ou depuis l'année de la première collecte de données pour l'indicateur concerné. La mesure est normalisée et comprise entre 0 et 100, 100 représentant la frontière. Les données se rapportent aux 183 économies incluses dans le rapport *Doing Business 2010* (2009). Six économies ont été ajoutées au cours des années suivantes. Les lignes verticales montrent l'évolution de la distance de la frontière de 2009 à 2013. Les 20 économies ayant le plus progressé sont signalées en rouge.
Source : Base de données de *Doing Business*.

points de pourcentage de la distance à la frontière en moyenne, la plus proche se trouvant à 7,8 points de pourcentage de celle-ci et la plus éloignée à 68,8 points de pourcentage.

Les deux tiers des réformes enregistrées par *Doing Business* au cours des 5 dernières années ont eu pour principal objectif de réduire la complexité et le coût des procédures réglementaires ; le tiers restant a eu vocation à renforcer le cadre institutionnel de la réglementation des affaires. Sur les 183 économies, seules 7 n'ont mis en œuvre aucune réforme dans aucun des domaines mesurés par *Doing Business* : Antigua-et-Barbuda, la Bolivie, l'Érythrée, l'Irak, les Kiribati, les États fédérés de Micronésie et les États-Unis. À l'exception des États-Unis, il s'agit généralement d'économies qui se classent au bas du classement sur la facilité de faire des affaires.

Dans certaines économies, l'absence de réformes réglementaires peut s'expliquer par une situation politique et institutionnelle difficile, qui limite sensiblement la capacité du gouvernement à se concentrer sur la création d'un cadre réglementaire plus propice aux entreprises. Les conflits civils, la généralisation de la pauvreté et le manque de moyens

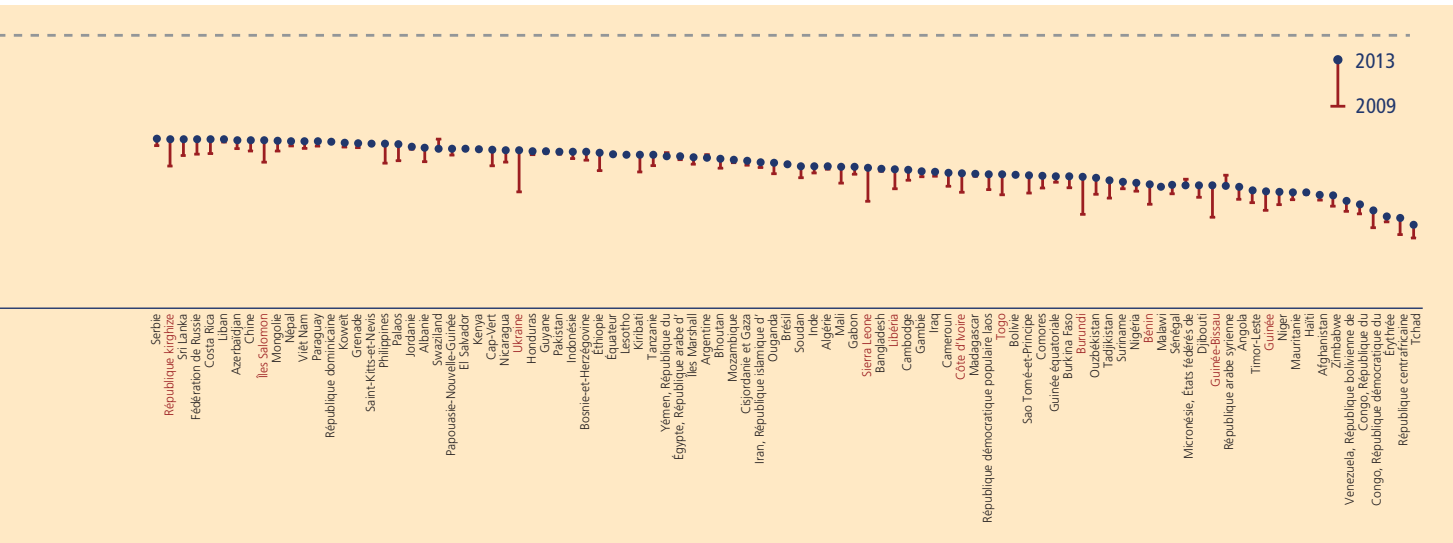
administratifs peuvent entraver, par exemple, le renforcement des droits des créanciers, la création d'un système judiciaire plus efficace ou l'élargissement des protections offertes aux actionnaires minoritaires. Dans d'autres économies toutefois, le problème réside non pas dans les moyens ou les ressources mais dans les choix politiques des autorités, souvent défavorables au secteur privé. Dans ces économies, la distance de la frontière fait apparaître une perte de qualité considérable du cadre de la réglementation des affaires depuis plusieurs années, et les petites et moyennes entreprises se trouvent confrontées à un nombre grandissant de restrictions et de distorsions.

Améliorations selon les régions et les groupes de revenus

Depuis 2009, l'ensemble des régions du monde et des économies de tous les groupes de revenus ont en moyenne amélioré leur réglementation des affaires. En outre, l'amélioration intervient là où elle est le plus nécessaire. Les régions où les procédures réglementaires sont plus longues et plus coûteuses et où les institutions réglementaires sont plus faibles sont également celles où ont été observées les plus fortes améliorations. Au cours des 5 dernières années, l'Afrique

subsaharienne a réduit la distance qui la séparait de la frontière réglementaire 3 fois plus que les économies à revenu élevé de l'OCDE (figure 1.8). Et les économies à faible revenu ont amélioré leur score sur la distance moyenne de la frontière deux fois plus que les économies à revenu élevé (figure 1.9). Ceci s'explique en partie par le fait que les économies à revenu élevé sont dès le départ beaucoup plus proches de la frontière et que leur marge de progression se trouve donc limitée. Les économies à faible revenu ont toutefois déployé d'importants efforts afin d'améliorer la réglementation des affaires depuis 2009.

La réforme de la réglementation des affaires s'impose tout particulièrement dans ce type d'économies. Les informations présentées dans le rapport de cette année montrent le lien entre réglementations des affaires judiciaires et croissance économique (voir le chapitre dédié à l'étude des effets des réglementations des affaires). En outre, de récentes recherches ont révélé que la croissance économique est le facteur qui influe le plus sur le rythme de croissance des revenus des plus pauvres.⁵ Tout cela indique que le fait de disposer de réglementations des affaires judiciaires contribue à réduire la pauvreté et à œuvrer pour une



prospérité partagée, qui sont les deux objectifs du groupe de la Banque mondiale.

Sur l'ensemble des régions, le domaine de la création d'entreprise apparaît comme celui ayant été le plus réformé depuis 2009. Parmi les économies à revenu élevé de l'OCDE, le règlement de l'insolvabilité et le paiement des taxes et impôts ont été les domaines les plus réformés. Une tendance similaire peut être observée dans la région Europe et Asie centrale, où 73 % des économies ont réformé le règlement de l'insolvabilité et 85 % le paiement des taxes et impôts. Ces choix de réforme sont en partie dus à la crise financière mondiale, qui a créé un besoin urgent de simplifier les procédures d'insolvabilité et d'alléger le fardeau de l'administration fiscale sur le secteur des entreprises.

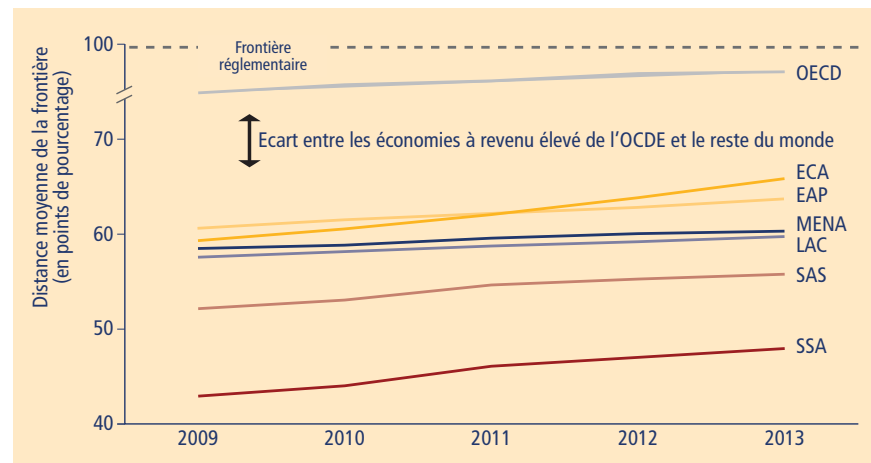
Au-delà de la création d'entreprise, les différentes régions ont concentré leurs efforts de réforme réglementaire sur divers domaines. Dans l'Afrique subsaharienne, le deuxième secteur de réforme le plus important depuis 2009 a été celui du commerce transfrontalier, tandis que les économies de l'Asie du Sud ont davantage favorisé le transfert de propriété. Dans l'Asie de l'Est et le Pacifique, en Amérique latine et dans les Caraïbes, la priorité a été accordée au paiement des

taxes et impôts et au Moyen-Orient et en Afrique du Nord à l'obtention de prêts.

Bien que la création d'entreprise ait constitué le domaine de réforme réglementaire

le plus important, il n'est pas pour autant celui des plus fortes améliorations au niveau régional depuis 2009, principalement en raison du fait que ce domaine était déjà dès le départ, en 2009, plus

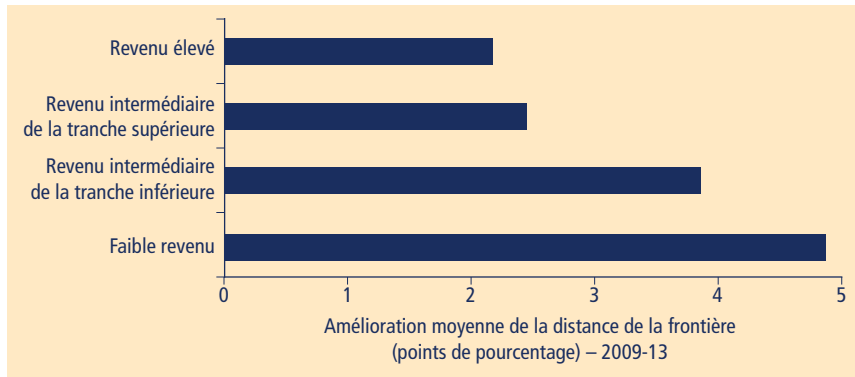
Figure 1.8 Toutes les régions ont progressé dans les domaines évalués par *Doing Business*



Remarque : La distance de la frontière indique la distance moyenne qui sépare une économie, à un moment donné, des meilleures performances réalisées par les économies sur chacun des indicateurs *Doing Business* depuis 2003 ou depuis l'année de la première collecte de données pour l'indicateur concerné. La mesure est normalisée et comprise entre 0 et 100, 100 représentant la frontière. Les données se rapportent aux 183 économies incluses dans le rapport *Doing Business 2010* (2009) et aux classifications régionales de 2013. Six économies ont été ajoutées au cours des années suivantes. EAP = Asie de l'Est et Pacifique ; ECA = Europe et Asie centrale ; LAC = Amérique latine et Caraïbes ; MENA = Moyen-Orient et Afrique du Nord ; OECD = économies à revenu élevé de l'OCDE ; SAS = Asie du Sud ; SSA = Afrique Subsaharienne.

Source : Base de données de *Doing Business*.

FIGURE 1.9 Les économies à faible revenu ont le plus réduit la distance de la frontière depuis 2009

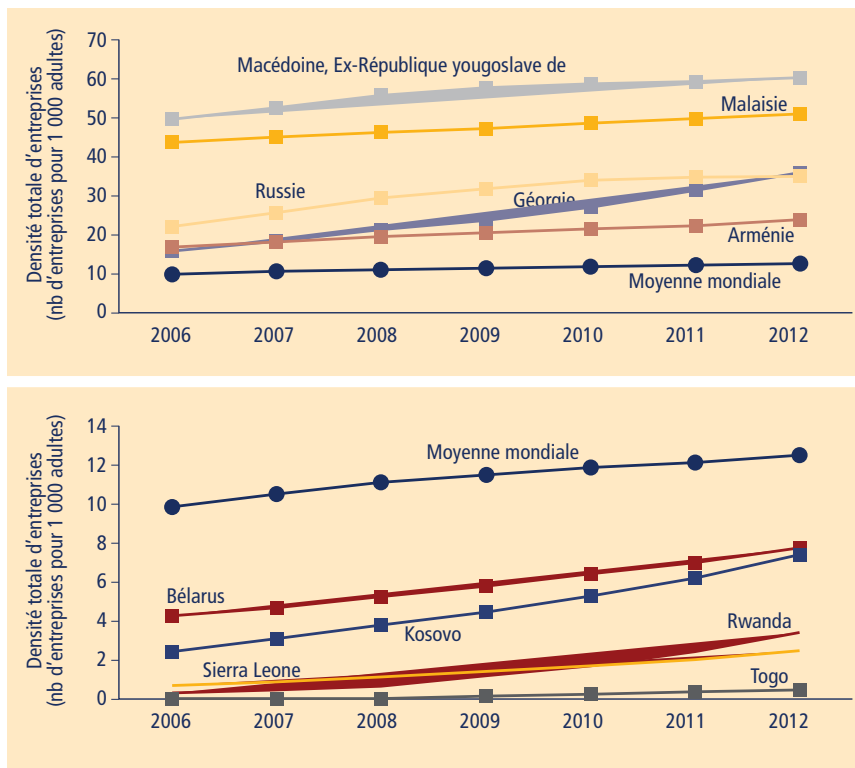


Remarque : La distance de la frontière indique la distance moyenne qui sépare une économie, à un moment donné, des meilleures performances réalisées par les économies sur chacun des indicateurs *Doing Business* depuis 2003 ou depuis l'année de la première collecte de données pour l'indicateur concerné. La mesure est normalisée et comprise entre 0 et 100, 100 représentant la frontière. Les données se rapportent aux 183 économies incluses dans le rapport *Doing Business 2010* (2009) et aux différentes catégories de groupes de revenus pour 2013. Six économies ont été ajoutées au cours des années suivantes.

Source : Base de données de *Doing Business*.

proche de la frontière réglementaire que les autres domaines. Les économies à revenu élevé de l'OCDE ont surtout réduit la distance de la frontière

Figure 1.10 Augmentation régulière de la densité totale des entreprises parmi les économies réduisant le plus l'écart réglementaire depuis 2009



Remarque : Les données se rapportent aux sociétés à responsabilité limitée. Parmi les 20 réduisant le plus l'écart réglementaire, d'autres économies sont exclues du graphique en raison de l'absence de données.

Source : World Bank Group Entrepreneurship Snapshots, édition 2013.

en matière de règlement de l'insolvabilité, l'Europe et l'Asie centrale en matière de paiement des taxes et impôts, l'Asie du Sud en matière de transfert de propriété et le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, l'Asie de l'Est et le Pacifique ainsi que l'Afrique subsaharienne en matière d'obtention de prêts.

Les 20 économies ayant le plus progressé sur l'indicateur de la distance de la frontière

Sur les 20 économies ayant le plus progressé depuis 2009, 9 font partie de l'Afrique subsaharienne, 8 de la région Europe et Asie centrale, 2 de l'Asie de l'Est et du Pacifique, et 1 de la zone à revenu élevé de l'OCDE (figure 1.7). Aucune ne se situe au Moyen-Orient et en Afrique du Nord ou en Amérique latine et aux Caraïbes, des régions systématiquement caractérisées par un nombre de réformes moins élevé. Parmi les 20 économies, on retrouve des économies de tous les niveaux de revenus, bien que les économies à faible revenu et à revenu moyen bas soient plus nombreuses. Sur les 5 dernières années, ces 20 économies ont mis en œuvre 253 réformes réglementaires visant à faciliter les affaires, soit près de 20 % du total des réformes entreprises par l'ensemble des économies couvertes par *Doing Business* pendant cette période. Deux d'entre elles, l'Ukraine et le Rwanda, ont mis en œuvre au moins une réforme réglementaire dans chacun des domaines mesurés par *Doing Business*. Conformément à la tendance mondiale, le domaine de la création d'entreprise a été le plus réformé parmi les 20 économies, suivi par le paiement des taxes et impôts.

Les 20 économies qui se sont le plus rapprochées de la frontière sont dynamiques à d'autres égards également. Globalement, la création de nouvelles entreprises dans ces économies s'est maintenue au niveau de la moyenne mondiale au cours des dernières années. La densité totale des entreprises, c'est-à-dire le nombre d'entreprises pour 1000 adultes, n'a cessé d'augmenter (figure 1.10). En Russie, par exemple, le nombre d'entreprises pour 1000 adultes est passé de 22, en 2006, à 35 en 2012. Dans quelques économies de l'Afrique subsaharienne, le nombre a été multiplié par

plus de 10. Au Rwanda, le nombre d'entreprises pour 1000 adultes a progressé de 0,3 à 3,4. Bien que ce chiffre soit nettement inférieur à la moyenne mondiale de 12,4, la progression dans le temps n'en reste pas moins impressionnante. Au plan international, la densité totale des entreprises et la densité d'entreprises nouvelles (le nombre de nouvelles entreprises créées pour 1000 adultes) offrent une corrélation très forte avec les performances obtenues sur les indicateurs *Doing Business* (figure 1.11).

DANS QUELS DOMAINES LA DISTANCE DE LA FRONTIÈRE A-T-ELLE ÉTÉ LE PLUS RÉDUITE ?

Les données *Doing Business* des dix dernières années font ressortir, de manière très encourageante, une convergence progressive des performances des économies dans les domaines évalués par les indicateurs. Les économies dont les institutions réglementaires sont les plus faibles et dont les procédures réglementaires sont les plus complexes et les plus coûteuses sont généralement celles qui entreprennent le moins souvent de réformes. Néanmoins, lorsque ces économies s'y attachent, elles se concentrent sur les domaines dans lesquels leurs performances réglementaires sont les moins satisfaisantes, commençant ainsi à progressivement adopter certaines des meilleures pratiques appliquées par les pays les plus performants. En voici un exemple : en 2005, le délai de création d'entreprise dans les économies classées

dans le quartile inférieur sur cet indicateur s'élevait en moyenne à 113 jours. Sur les 3 quartiles supérieurs, le délai s'élevait en moyenne à 29 jours. Aujourd'hui, la distance de la frontière est nettement réduite. Bien que cette distance soit encore importante à 33 jours, elle est tout de même nettement inférieure au délai de 85 jours relevé en 2005 (figure 1.12).

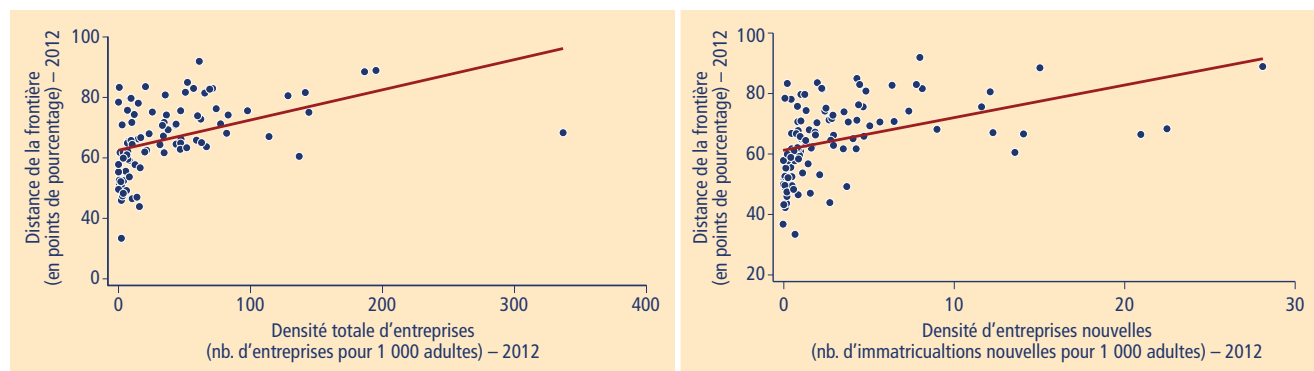
Des tendances similaires sont constatées sur d'autres indicateurs mesurant la complexité et le coût des procédures réglementaires. Ces tendances s'inscrivent dans le mandat du groupe de la Banque mondiale, qui consiste à réduire les écarts entre les économies à revenu élevé et à revenu moyen haut, à un niveau de développement assez avancé, et les économies à faible revenu ou à revenu moyen bas, qui font face à une situation plus difficile. L'accélération de cette convergence est au cœur de politiques de développement efficaces, et l'amélioration des performances des économies du monde entier sur les indicateurs *Doing Business* est un signe encourageant.

Une convergence similaire peut être observée lorsque les données sont rassemblées par région. Tandis que les économies à revenu élevé de l'OCDE continuent de posséder les institutions juridiques les plus solides et les procédures réglementaires les moins complexes et les moins coûteuses en moyenne, la région Europe et Asie centrale a réduit l'écart avec leurs performances et ce, plus que toute autre région. Dans une large mesure, cette situation s'explique par les

efforts des 8 économies ayant rejoint l'Union européenne en 2004, qui ont largement continué à appliquer des réformes économiques et institutionnelles complètes et ambitieuses. Dans la période précédant leur entrée dans l'Union européenne, ces économies ont dû remplir de nombreux critères nécessaires à cette entrée. Après 2004 toutefois, la priorité fut dorénavant de concurrencer les partenaires à revenu élevé, plus développés. Ainsi, en 2012, à titre d'exemple, la Pologne fut l'économie à s'être le plus rapprochée de la frontière réglementaire au cours de l'année précédente, sur l'ensemble des 185 économies classés. Ceci suggère que l'intégration économique dans l'Union européenne au cours de la dernière décennie a constitué un mécanisme efficace de promotion d'une convergence entre les pays. En effet, la Pologne fait désormais partie des économies à revenu élevé, ce qui équivaut à une avancée remarquable en l'espace de seulement deux décennies.

Chaque région fait apparaître un pays phare dans le domaine des améliorations réalisées depuis 2005 - que ce soit la Pologne pour les économies à revenu élevé de l'OCDE, la Chine pour l'Asie de l'Est et le Pacifique ou la Colombie pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Et cette année, un petit pays de l'Afrique subsaharienne, le Rwanda, a surpassé un autre petit pays — la Géorgie, dans la région Europe et Asie centrale — en tant qu'économie s'étant le plus rapprochée de la frontière réglementaire depuis 2005 (tableau 1.4).

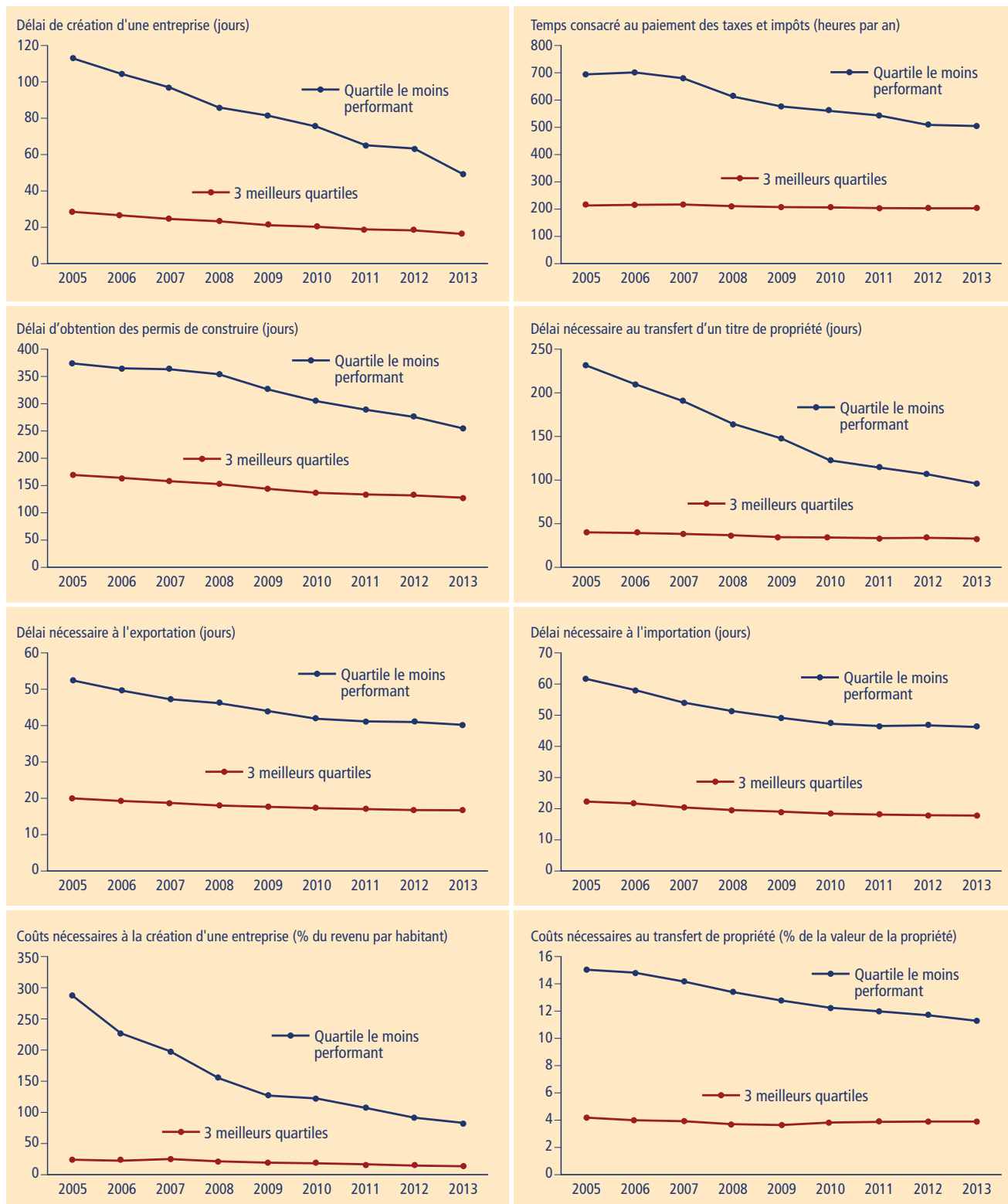
FIGURE 1.11 La densité des entreprises est plus importante dans les économies proches de la frontière réglementaire



Remarque : La corrélation entre la distance de la frontière et la densité totale des entreprises est de 0,44. La corrélation entre la distance de la frontière et la densité d'entreprises nouvelles est de 0,43. Les corrélations sont significatives à 1 %. Les données se rapportent aux sociétés à responsabilité limitée.

Source : Base de données *Doing Business* ; World Bank Group Entrepreneurship Snapshots, édition 2013.

Figure 1.12 Forte convergence dans l'ensemble des économies depuis 2005
Moyennes par quartile



Remarque : Les économies sont classées en quartiles selon leurs performances réalisées en 2005 sur l'indicateur présenté. Les données se rapportent aux 174 économies incluses dans le rapport *Doing Business* 2006 (2005). Quinze économies ont été ajoutées au cours des années suivantes.

Source : Base de données de *Doing Business*.

TABLEAU 1.4 Les 50 économies qui ont le plus réduit la distance de la frontière depuis 2005

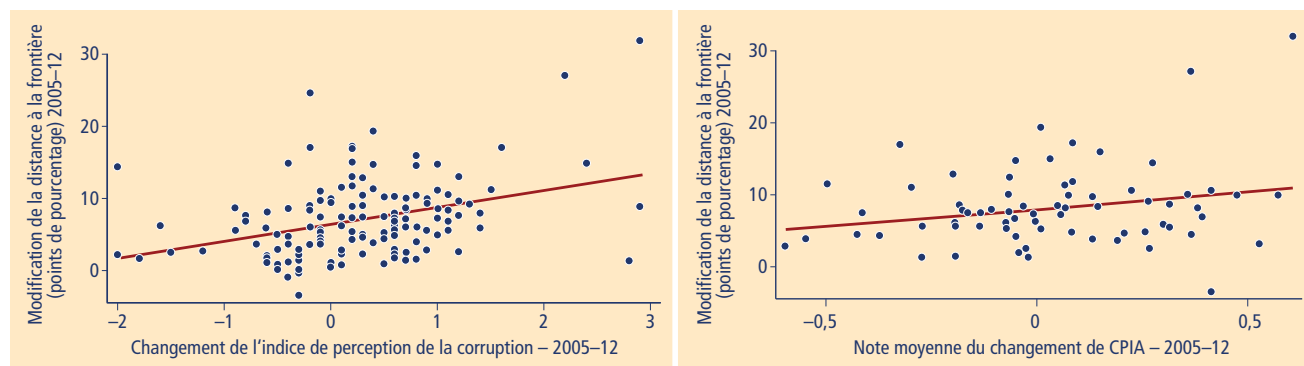
Économie	Région	Distance de la frontière (points de pourcentage)			Nombre total de réformes réglementaires ^a
		2005	2013	Amélioration	
1 Rwanda	SSA	37,4	70,5	33,1	34
2 Géorgie	ECA	48,4	80,8	32,3	36
3 Bélarus	ECA	41,1	67,1	26,0	29
4 Ukraine	ECA	38,2	61,3	23,1	26
5 Ex-République yougoslave de Macédoine	ECA	54,3	74,2	19,9	31
6 Burkina Faso	SSA	30,6	50,0	19,4	20
7 République kirghize	ECA	44,9	63,7	18,8	14
8 Tadjikistan	ECA	30,8	48,4	17,6	14
9 Burundi	SSA	33,2	50,6	17,4	21
10 Égypte, République arabe d'	MENA	38,0	55,1	17,1	23
11 Mali	SSA	34,3	51,2	16,9	16
12 Sierra Leone	SSA	37,3	54,1	16,8	20
13 Chine	EAP	45,0	60,9	15,9	18
14 Pologne	OECD	57,6	73,4	15,8	22
15 Azerbaïdjan	ECA	49,0	64,6	15,6	18
16 Colombie	LAC	55,1	70,3	15,2	27
17 Ghana	SSA	52,0	67,0	15,0	12
18 Guinée-Bissau	SSA	32,9	47,2	14,2	7
19 Croatie	ECA	49,1	63,2	14,0	23
20 Côte d'Ivoire	SSA	36,5	50,2	13,7	14
21 Guatemala	LAC	51,1	64,7	13,6	18
22 Kazakhstan	ECA	48,4	61,8	13,5	20
23 Arménie	ECA	56,2	69,7	13,5	23
24 Madagascar	SSA	41,9	54,2	12,3	19
25 Maurice	SSA	61,4	73,5	12,0	23
26 Angola	SSA	32,5	44,5	12,0	9
27 Sénégal	SSA	35,7	47,6	12,0	11
28 Maroc	MENA	52,0	63,9	11,8	18
29 Fédération de Russie	ECA	49,9	61,6	11,6	22
30 Togo	SSA	36,7	48,1	11,3	9
31 Yémen, République du	MENA	43,9	55,1	11,2	7
32 Arabie saoudite	MENA	60,1	71,3	11,1	19
33 République démocratique populaire lao	EAP	37,2	48,3	11,1	12
34 République tchèque	OECD	57,6	68,7	11,1	22
35 Moldova	ECA	54,5	65,6	11,1	21
36 Timor-Leste	EAP	27,9	38,8	10,9	6
37 Inde	SAS	40,7	51,3	10,6	17
38 Mozambique	SSA	45,0	55,5	10,5	12
39 Niger	SSA	31,8	42,3	10,5	11
40 Pérou	LAC	60,0	70,4	10,4	19
41 Sao Tomé-et-Principe	SSA	35,7	46,0	10,3	5
42 Costa Rica	LAC	49,7	60,0	10,3	12
43 Malaisie	EAP	71,4	81,6	10,2	17
44 Ouzbékistan	ECA	38,2	48,3	10,0	19
45 Slovénie	OECD	60,0	70,0	10,0	17
46 Lesotho	SSA	46,0	56,0	10,0	9
47 Zambie	SSA	54,8	64,8	10,0	10
48 Mexique	LAC	61,9	71,8	9,9	19
49 Cambodge	EAP	40,3	50,1	9,8	8
50 Îles Salomon	EAP	51,3	61,0	9,8	5

Remarque : Les classements sont basés, pour chaque économie, sur la différence entre la distance de la frontière enregistrée en 2005 et celle enregistrée en 2013. Les données se rapportent aux 174 économies incluses dans le rapport *Doing Business* 2006 (2005). Quinze économies ont été ajoutées au cours des années suivantes. La distance de la frontière indique la distance moyenne qui sépare une économie, à un moment donné, des meilleures performances réalisées par les économies sur chacun des indicateurs *Doing Business* depuis 2003 ou depuis l'année de la première collecte de données pour l'indicateur concerné. La mesure est normalisée et comprise entre 0 et 100, 100 représentant la frontière. EAP = Asie de l'Est et Pacifique ; ECA = Europe et Asie centrale ; LAC = Amérique latine et Caraïbes ; MENA = Moyen-Orient et Afrique du Nord ; OECD = économies à revenu élevé de l'OECD ; SAS = Asie du Sud ; SSA = Afrique Subsaharienne.

a. Réformes encourageant la facilité de faire des affaires selon les données recueillies par *Doing Business* depuis 2005.

Source : Base de données de *Doing Business*.

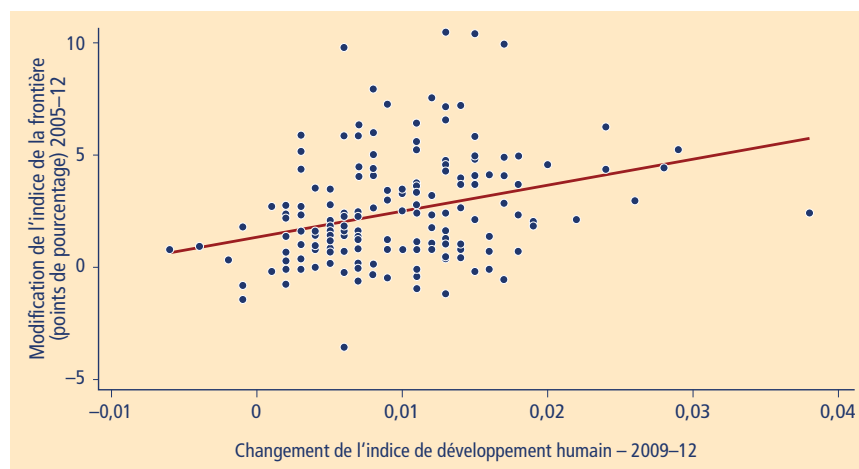
FIGURE 1.13 L'amélioration des indicateurs *Doing Business* est associée à l'amélioration des indicateurs mesurant la qualité des institutions et de la gouvernance



Remarque : Avant 2009, les données relatives à la distance de la frontière excluent les indicateurs relatifs au raccordement à l'électricité, en raison de l'absence de données. La corrélation entre l'évolution de la distance de la frontière et celle de l'indice de perception de la corruption (IPC) est de 0,36. La corrélation entre l'évolution de la distance de la frontière et celle de la note moyenne de CPIA est de 0,23. La relation entre ces variables est significative à 5% lorsque le revenu par habitant est pris en compte. Les données relatives à CPIA se rapportent aux 77 économies couvertes en 2005.

Source : Base de données *Doing Business* ; données de *Transparency International* ; données de la Banque mondiale.

Figure 1.14 Les économies qui améliorent le climat des affaires font également des progrès dans le secteur du développement humain (santé et éducation)



Remarque : La corrélation entre l'évolution de la distance de la frontière et celle de l'Indice du développement humain est de 0,31. La relation est significative à 1 % lorsque le revenu par habitant est pris en compte.

Source : Base de données *Doing Business* ; données du Programme des Nations Unies pour le développement.

LES RÉFORMES *DOING BUSINESS* VONT-ELLES DE PAIR AVEC D'AUTRES RÉFORMES ?

Depuis sa création en 2003, *Doing Business* a enregistré plus de 2100 réformes réglementaires visant à accroître la facilité de faire des affaires, et 25% d'entre elles ont été inspirées ou éclairées par le rapport et la base de données associée.⁶ La plupart des économies qui entreprennent des réformes réglementaires recensées

par *Doing Business* procèdent de la sorte dans le cadre d'un calendrier de réformes plus vaste. Les données montrent que les gouvernements ayant investi des ressources dans des réformes *Doing Business* au cours de la dernière décennie ont également instauré de nombreux changements politiques dans d'autres domaines importants.

L'un de ces domaines est la gouvernance. Les données montrent que les améliorations intervenues dans les domaines

mesurés par *Doing Business* sont positivement associées aux changements intervenus au niveau de la qualité de la réglementation en général, un élément-clé de la qualité de la gouvernance. Cet élément suggère que les économies qui entreprennent des réformes dans les domaines mesurés par *Doing Business* sont plus susceptibles de réformer non seulement leur réglementation des affaires, mais leur réglementation de manière plus générale. En outre, il existe une véritable corrélation entre les progrès réalisés dans le cadre des indicateurs *Doing Business* et ceux faits sur la loi et sur le contrôle de la corruption. Ce résultat est également corroboré par d'autres sources de données. Les économies ayant amélioré leurs performances sur les indicateurs *Doing Business* ont également amélioré leurs performances sur les indices de gouvernance publiés par *Transparency International*, *Freedom House* et la Banque mondiale, comme il ressort du rapport sur les évaluations des politiques et institutions nationales (*Country Policy and Institutional Assessments* (CPIA)) (figure 1.13).⁷

L'autre domaine concerné est celui de la santé et de l'éducation. Les économies qui mettent en œuvre des réformes dans les domaines mesurés par *Doing Business* enregistrent également une amélioration sur le plan de la santé et de l'éducation au moins aussi vite, en moyenne, que les économies qui ne se concentrent pas sur ce type de réformes (figure 1.14). Cette

TABLEAU 1.5 Les bonnes pratiques dans le monde, pour chaque domaine pris en compte par *Doing Business*

Domaine	Pratique	Économies ^a	Exemples
Faciliter la création d'entreprise	Offrir des procédures en ligne	109	Azerbaïdjan ; Chili ; Costa Rica ; RAS de Honk Kong (Chine) ; Ex-République yougoslave de Macédoine ; Nouvelle-Zélande ; Pérou ; Singapour
	Ne pas exiger de capital minimum	99	Cap-Vert ; Grèce ; Kazakhstan ; Kenya ; Kosovo ; Lituanie ; Mexique ; Mongolie ; Maroc ; Pays-Bas ; Serbie ; Royaume-Uni ; Cisjordanie et Gaza
	Disposer d'un guichet unique	96	Bahreïn ; Bénin ; Burkina Faso ; Burundi ; Côte d'Ivoire ; Géorgie ; Guatemala ; République de Corée ; Kosovo ; Pérou ; Viêt Nam
Faciliter l'obtention des permis de construire	Avoir un ensemble organisé de règles régissant le secteur du bâtiment	140	Azerbaïdjan ; Comores ; France ; Taïwan, Chine
	Délivrer des permis de construire et des autorisations en fonction des risques	87	Belize ; Estonie ; Indonésie ; Namibie
	Disposer d'un guichet unique	36	Burundi ; Guatemala ; Malaisie ; Monténégro
Faciliter le raccordement à l'électricité	Simplifier les procédures d'approbation (le fournisseur d'électricité obtient des permis de travaux si nécessaires)	107 ^b	Arménie ; Autriche ; Cambodge ; Chine ; Koweït ; Malaisie ; Panama
	Assurer la transparence des coûts et des procédures de raccordement	103 ^c	France ; Allemagne ; Irlande ; Pays-Bas ; Trinité-et-Tobago
	Réduire le fardeau financier du dépôt de garantie avant raccordement	98	Argentine ; Autriche ; Brésil ; République kirghize ; Lettonie ; Mozambique ; Népal ; Fédération de Russie
	Assurer la sûreté du câblage interne en réglementant la profession d'électricien plutôt que le processus de raccordement	41	Danemark ; Allemagne ; Islande ; Japon ; Saint-Marin
Faciliter le transfert de propriété	Utiliser une base de données électronique pour les hypothèques	116	Chili ; Danemark ; Jamaïque ; République de Corée ; Suède
	Offrir des informations cadastrales en ligne	51	Colombie ; Finlande ; Malaisie ; Afrique du Sud ; Royaume-Uni
	Offrir des procédures accélérées	18	Kazakhstan ; Mongolie ; Nicaragua ; Portugal ; Roumanie
	Prévoir des frais fixes de transfert	10	Géorgie ; Nouvelle-Zélande ; Fédération de Russie ; Rwanda ; République slovaque
Faciliter l'obtention de crédit	<i>Fiabilité des garanties</i>		
	Permettre l'exécution par voie extrajudiciaire	124	Australie ; Guatemala ; Inde ; Pérou ; Fédération de Russie ; Serbie ; Sri Lanka
	Permettre une description générale des biens nantis	92	Cambodge ; Canada ; Nigéria ; Porto Rico (États-Unis) ; Roumanie ; Rwanda ; Singapour
	Maintenir un registre unifié	65	Afghanistan ; Bosnie-Herzégovine ; Ghana ; Honduras ; Monténégro ; Nouvelle-Zélande ; Roumanie
	<i>Information sur le crédit</i>		
	Diffuser des données sur les prêts représentant moins de 1 % du revenu par habitant	128	Brésil ; Bulgarie ; Allemagne ; Kenya ; Malaisie ; Sri Lanka ; Tunisie
	Diffuser l'information négative et positive sur le crédit	109	Chine ; Croatie ; Inde ; Italie ; Jordanie ; Panama ; Afrique du Sud
Protection des investisseurs	Diffuser l'information sur le crédit des détaillants, des fournisseurs, ou des services publics ainsi que des institutions financières	57	Fidji ; Lituanie ; Nicaragua ; Rwanda ; Arabie saoudite ; Espagne
	Permettre l'annulation de transactions préjudiciables entre parties apparentées ^d	74	Brésil ; Ghana ; Islande ; Inde ; Maurice ; Rwanda
	Réglementer l'approbation des transactions entre parties apparentées	62	Biélorussie ; Bulgarie ; France ; Thaïlande ; Royaume-Uni
	Exiger une divulgation de l'information détaillée	52	RAS de Hong Kong (Chine) ; Nouvelle-Zélande ; Singapour ; Émirats arabes unis ; Viêt Nam
	Permettre l'accès à tous les documents d'entreprise au cours du procès	47	Chili ; Irlande ; Israël ; République slovaque ; Tanzanie
	Exiger un examen externe des transactions entre parties apparentées	43	Australie ; République arabe d'Égypte ; Suède ; Turquie ; Zimbabwe
	Permettre l'accès à tous les documents d'entreprise avant le procès	31	Grèce ; Indonésie ; Japon ; Afrique du Sud ; Timor-Leste
	Définir clairement les responsabilités des dirigeants	30	Colombie ; Koweït ; Malaisie ; Mexique ; Slovaquie ; États-Unis
Faciliter le paiement des taxes et impôts	Permettre l'auto-évaluation	160	Argentine ; Canada ; Chine ; Rwanda ; Sri Lanka ; Turquie
	Permettre la déclaration et le paiement électroniques	76	Australie ; Colombie ; Inde ; Lituanie ; Malte ; Maurice ; Tunisie
	Avoir un impôt par assiette fiscale	55	Ex-République yougoslave de Macédoine ; Namibie ; Paraguay ; Royaume-Uni
Faciliter le commerce transfrontalier	Permettre le transfert et le traitement électroniques	151 ^e	Grèce ; République démocratique populaire lao ; Afrique du Sud ; Uruguay
	Utiliser des inspections basées sur les risques ^f	134	Botswana ; Géorgie ; Mauritanie ; États-Unis
	Disposer d'un guichet unique ^f	73 ^g	Azerbaïdjan ; Colombie ; Mexique ; Mozambique
Faciliter l'exécution des contrats	Disposer de tribunaux, de divisions ou de juges commerciaux spécialisés	90	Canada ; Côte d'Ivoire ; Hongrie ; Luxembourg ; Maurice ; Togo
	Permettre l'assignation par voie électronique	17	Autriche ; Israël ; Malaisie ; Émirats arabes unis ; États-Unis

(suite à la page suivante)

TABLEAU 1.5 Les bonnes pratiques dans le monde, pour chaque domaine pris en compte par *Doing Business* (suite)

Domaine	Pratique	Économies ^a	Exemples
Faciliter le règlement de l'insolvabilité	Établir légalement les qualifications professionnelles ou académiques pour les administrateurs judiciaires	110	Bahamas ; Bélarus ; Colombie ; Namibie ; Pologne ; Royaume-Uni
	Permettre aux comités de créanciers de participer aux procédures d'insolvabilité	109	Australie ; Bulgarie ; Philippines ; États-Unis ; Ouzbékistan
	Fixer des limites de temps pour le déroulement de la majorité des procédures d'insolvabilité	97	Albanie ; Italie ; Japon ; République de Corée ; Lesotho ; Ukraine
	Fournir un cadre juridique pour les règlements extrajudiciaires	84	Argentine ; RAS de Hong Kong (Chine) ; Lettonie ; Philippines ; Roumanie

a. Parmi les 189 économies sondées, sauf indication contraire.

b. Parmi les 154 économies sondées.

c. Sur la base des données de *Doing Business* 2013.

d. La résiliation est le droit des parties à un contrat de revenir à la situation qui prévalait avant la conclusion du contrat.

e. Quarante-quatre économies sont dotées d'un système électronique d'échanges de données complet, 107 d'un système partiel.

f. Parmi les 181 économies sondées.

g. Dix-huit économies disposent d'un système complet de guichet unique électronique qui relie tous les services publics concernés, 55 d'un système partiel.

Source : Base de données de *Doing Business*.

relation est évaluée à l'aide de l'Indice de développement humain et de ses composants sur la santé et l'éducation.⁸ Les résultats suggèrent que le fait de chercher à améliorer en priorité la qualité du cadre réglementaire sous-jacent au secteur privé ne signifie pas nécessairement que l'on dédaigne la santé et l'éducation. Le coût lié à la modification d'une loi sur la société ou sur les transactions garanties ou encore à la création d'un guichet unique pour l'immatriculation des sociétés est minime par rapport à celui de la construction d'un hôpital ou d'une université. Aucun élément ne permet de démontrer que le progrès enregistré dans un secteur empêche le progrès dans d'autres.

En outre, de nombreuses économies qui mettent en œuvre des réformes liées aux domaines mesurés par *Doing Business* mettent également en place des mesures visant à améliorer l'égalité des sexes. Sur les 42 économies identifiées par le rapport *Women, Business and the Law* comme ayant orienté leurs lois et réglementations en faveur d'une plus grande égalité des sexes au cours des deux dernières années, 65 % ont également entrepris des réformes dans des domaines mesurés par *Doing Business* sur la même période.

QUE COMPORTE LE RAPPORT DE CETTE ANNÉE ?

Le rapport de cette année présente pour la première fois un chapitre distinct relatif à l'étude des effets des réglementations des affaires. La collection de recherches empiriques visant à examiner l'impact

des améliorations dans de nombreux domaines réglementaires traités par les indicateurs *Doing Business* est de plus en plus importante et ce chapitre en propose une synthèse utile et encourageante. Le rapport de cette année présente également un ensemble de données élargi. Il inclut en effet 189 économies et publie pour la première fois des données sur la Libye, le Myanmar, Saint-Marin et le Soudan du Sud.

A l'instar des rapports précédents, le rapport de cette année comporte aussi des études de cas. Celles-ci portent plus particulièrement sur les bonnes pratiques dans six des domaines mesurés par la série d'indicateurs *Doing Business*, avec un accent mis sur l'administration électronique et les services administratifs en ligne. Les études de cas examinent le rôle des exigences du capital minimum dans le domaine de la création d'entreprise ; des inspections basées sur le risque dans le domaine de l'octroi de permis de construire ; la structure des coûts dans le raccordement à l'électricité ; les systèmes de guichet unique dans le commerce transfrontalier ; la soumission électronique et le paiement en ligne des taxes et impôts ; et les services judiciaires en ligne dans l'exécution des contrats. En choisissant ces études de cas et en essayant de traiter des tentatives de mise en œuvre des meilleures pratiques dans différentes parties du monde, le rapport a tenté d'illustrer les expériences et de mettre l'accent sur des procédures présentant un large intérêt pour les gouvernements qui envisageraient des réformes similaires. Celles-ci pourraient inspirer d'autres pays.

Le type de données fournies par *Doing Business* au cours des années a suscité l'intérêt des décideurs politiques. L'une des raisons est que la mise en œuvre de politiques économiques cohérentes face à une économie mondiale en évolution rapide et qui souffre de perspectives économiques incertaines est un véritable défi. Nombre de facteurs influant sur l'environnement dans lequel sont formulées les politiques économiques échappent au contrôle de la plupart des décideurs politiques, et notamment ceux des pays en voie de développement ; les taux d'intérêts internationaux, le cours international des produits de base, la qualité de la gestion macroéconomique dans les économies importantes sont autant d'éléments qui viennent à l'esprit. Néanmoins, les règles et réglementations mises en place par les pouvoirs publics afin d'encourager les activités du secteur privé sont largement internes. La question de savoir si ces règles sont judicieuses ou excessivement contraignantes, si elles créent des motivations perverses ou contribuent à établir des règles du jeu équitables, et si elles sauvegardent la transparence et encouragent une concurrence adéquate relève de la responsabilité des pouvoirs publics. Les pouvoirs publics qui, au cours de la dernière décennie, n'ont cessé de prendre conscience de l'importance de la réglementation des affaires pour stimuler leur compétitivité se sont tournés vers *Doing Business* en tant que source de données objectives. Ces données sont d'autant appréciées qu'elles offrent une perspective unique des bonnes pratiques à l'échelle mondiale (tableau 1.5).

NOTES

1. Voir <http://wbi.worldbank.org> pour en savoir plus sur le projet intitulé *Women, Business and the Law*.
2. Les formalités font référence, en matière de création d'entreprise, d'obtention des permis de construire, de raccordement à l'électricité, de transfert de propriété et d'exécution des contrats, aux procédures ; en matière de commerce transfrontalier, aux formulaires, et en matière de paiements des taxes et impôts, aux paiements. La réduction correspond à la différence entre le nombre total de formalités relevé par *Doing Business 2013* et celui relevé dans *Doing Business 2014*, pour l'ensemble des économies couvertes par *Doing Business*.
3. Le nombre total d'entreprises immatriculées dépasse les 3,1 millions, mais *Doing Business* a choisi de se concentrer sur le sous-ensemble constitué par les sociétés de capitaux.
4. La part des économies ayant mis en œuvre une ou plusieurs réformes réglementaires de quelque nature que ce soit peut différer de la proportion des économies ayant appliqué au moins une réforme en matière de renforcement des institutions juridiques ou de celles ayant appliqué au moins une réforme en matière de réduction de la complexité et des coûts des procédures réglementaires (voir figure 1.6), car ces économies peuvent avoir opéré les deux types de réformes susmentionnés.
5. Dollar, Kleineberg et Kraay 2013.
6. Il s'agit des réformes pour lesquelles *Doing Business* sait que l'information du rapport *Doing Business* a été utilisée pour élaborer un calendrier de réformes.
7. L'une des 16 questions des CPIA utilise des indicateurs *Doing Business* en guise d'étalons.
8. La corrélation entre l'évolution de la distance de la frontière et celle des composants sur la santé de l'Indice de développement humain est de 0,28. La corrélation entre l'évolution de la distance de la frontière et celle des composants en matière de scolarisation de l'Indice de développement humain est de 0,16. La relation entre ces variables est significative à 1% lorsque le revenu par habitant est pris en compte.



À propos de *Doing Business* : mesurer les résultats

- Le choix des indicateurs *Doing Business* a été dicté par les recherches économiques et les données recueillies auprès des entreprises.
- *Doing Business* s'intéresse à plusieurs dimensions importantes du cadre réglementaire applicable aux entreprises locales.
- Dans l'élaboration des indicateurs, *Doing Business* utilise deux types de données : les premières proviennent de la lecture des textes législatifs et réglementaires et les deuxièmes mesurent la complexité et le coût des processus réglementaires.
- Les indicateurs sont élaborés à partir d'études de cas types assortis d'hypothèses particulières. Une de ces hypothèses est que l'entreprise type est implantée dans la plus grande métropole d'affaires du pays.
- L'objectif est de parvenir à la mise en place de réglementations efficaces, accessibles à tous les destinataires et simples dans leur mise en œuvre.
- Au cours des 10 dernières années, plus de 25 000 professionnels de 189 économies ont aidé à recueillir les données utilisées pour les indicateurs de *Doing Business*.

Des réglementations judicieuses sont importantes pour la vitalité du secteur privé, et qui à son tour contribue au développement général. Dans les pays en voie de développement, le secteur privé est le principal employeur, puisqu'il pourvoit environ 90 % des emplois.¹ L'existence de réglementations commerciales et d'institutions associées pertinentes s'avère par conséquent essentielle à la santé d'une économie.²

Il s'agit du 11^{ème} rapport *Doing Business*. Avant la publication du premier rapport, en 2003, seules quelques mesures existaient en matière de réglementation des affaires, et encore plus rares à l'échelle mondiale. Les efforts déployés antérieurement pendant les années 1980 et 1990 s'inspiraient des sondages d'opinion. Ces sondages, réalisés auprès d'experts ou d'entreprises, ne s'intéressaient qu'aux aspects généraux de l'environnement des affaires et souvent ne prenaient en considération que l'expérience des entreprises. Il manquait également à ces enquêtes la spécificité et la comparabilité entre pays qu'apporte *Doing Business* en se concentrant sur des opérations, des lois et des institutions clairement définies, et non pas sur des questions génériques, fondées sur une perception de l'environnement des affaires.

Doing Business évalue les réglementations des affaires encadrant les entreprises locales. Le projet se concentre sur les petites et moyennes entreprises opérant dans les plus grandes métropoles d'affaires d'une économie. S'appuyant sur des études de cas types, il propose des indicateurs quantitatifs sur la réglementation applicable aux entreprises à différentes étapes de leur cycle de vie. Les résultats de chaque économie peuvent

être comparés non seulement à ceux de 188 autres économies, mais également dans le temps.

Les règles de droit qui sont l'objet de *Doing Business* peuvent être évaluées d'une manière standardisée et peuvent être directement corrigées par des réformes. Ces mesures peuvent toutefois ne pas refléter les expériences factuelles des entreprises. Les données recueillies sur la base des enquêtes réalisées auprès des entreprises peuvent davantage permettre d'évaluer les expériences réelles. Au fil des années, le choix des indicateurs retenus pour *Doing Business* s'est par conséquent appuyé sur les recherches économiques et sur les données recueillies auprès des entreprises dans le cadre des enquêtes réalisées par la Banque mondiale. Ces enquêtes mettent en évidence les principales entraves à l'activité économique telles qu'elles ont été rapportées par les entrepreneurs de plus de 120 économies. Parmi les facteurs identifiés par les enquêtes comme étant importants pour les entreprises, on peut citer l'accès au financement et l'électricité. Ces deux facteurs ont été pris en compte dans l'élaboration des indicateurs *Doing Business* intitulés Obtention de prêts et Raccordement à l'électricité.

L'élaboration des indicateurs *Doing Business* s'est inspirée des théories issues d'une littérature scientifique très fournie. Une première source d'inspiration était un document de référence du *World Development Report de 2002 : Building Institutions for Markets*, qui a notamment permis la création d'un index mesurant l'efficacité des systèmes judiciaires.³ Ce document a donné lieu à toute une nouvelle littérature scientifique dans les domaines du droit et de l'économie. Les documents de référence qui ont permis de développer

la méthodologie applicable à chacun des ensembles d'indicateurs de *Doing Business* ont été intégralement assimilés à ce courant de recherche.⁴ Ces documents ont établi l'importance jouée par les règles et réglementations mesurées par *Doing Business* dans des résultats économiques tels que le volume d'échanges commerciaux, les investissements directs à l'étranger, la capitalisation boursière et le crédit privé en tant que pourcentage du PIB.

Jouissant d'un contrôle direct sur les réglementations, les décideurs commencent souvent par modifier l'ensemble des mesures incitatives applicables aux entreprises lorsqu'ils souhaitent modifier l'ensemble leurs pratiques et comportements. Le projet *Doing Business* ne se contente pas de mettre en évidence un problème existant dans le cadre réglementaire, il identifie les règles et les démarches administratives précises qui pourraient faire l'objet d'une réforme réglementaire. Les évaluations chiffrées qu'il propose de la réglementation des affaires rendent possible des recherches sur la manière dont certaines d'entre elles influencent le comportement des entreprises ainsi que les conséquences économiques.

Le premier rapport *Doing Business* couvrait 5 domaines et 133 économies. Le rapport de cette année couvre quant à lui 11 sujets et 189 économies. Dix sujets sont pris en compte dans le classement global sur la facilité de faire des affaires et dans celui se rapportant à la distance de la frontière.⁵ La méthodologie de *Doing Business* rend possible l'actualisation des indicateurs et ce, d'une manière relativement peu coûteuse et facilement transposable.

Le projet utilise les informations fournies par les pouvoirs publics, les universités, des professionnels et des groupes d'évaluation indépendants et, plus récemment, par un panel indépendant désigné par le Président du groupe de la Banque mondiale. Les recommandations du panel sont venues trop tard pour permettre une modification en profondeur du rapport de cette année, mais le projet explorera les possibilités d'amélioration au cours des éditions à venir. A cet effet, la surveillance opérationnelle du projet sera transférée

au Bureau du Vice-Président, Economie du développement (DEC) du groupe de la Banque mondiale, afin de renforcer les synergies entre *Doing Business* et d'autres rapports phares du groupe. L'objectif initial demeure inchangé : réunir les éléments objectifs nécessaires pour apprécier la réglementation des affaires et l'améliorer.

DOMAINES ÉTUDIÉS PAR *DOING BUSINESS*

Doing Business s'intéresse à plusieurs dimensions importantes du cadre réglementaire applicable aux entreprises locales. Il présente des évaluations chiffrées des réglementations applicables aux petites et moyennes entreprises locales dans différents domaines, notamment la création d'entreprises, l'obtention de permis de construire, le raccordement à l'électricité, le transfert de propriété, l'obtention de crédit, la protection des investisseurs, le paiement des taxes et impôts, le commerce transfrontalier, l'exécution des contrats et le règlement de l'insolvabilité. *Doing Business* examine également les réglementations relatives à l'embauche de travailleurs.

Le rapport de cette année ne présente pas de classement des économies sur la base des indicateurs d'embauche de travailleurs ni n'inclut ce sujet dans le classement global relatif à la facilité de faire des affaires. Il présente cependant les données recueillies pour les indicateurs relatifs à l'embauche des travailleurs. D'autres données sur la réglementation du travail recueillies dans 189 économies sont disponibles sur le site Internet de *Doing Business*.⁶

L'accent mis sur les réglementations intelligentes

Doing Business n'exclut en aucun cas le rôle joué par l'État dans le développement du secteur privé. Bien au contraire, *Doing Business* reconnaît le rôle fondamental de l'État à cet égard. Il reconnaît le principe fondamental selon lequel toute activité économique implique une réglementation judicieuse. Il s'agit ici notamment des règles qui établissent et clarifient les droits de propriété, qui réduisent le coût associé à la résolution des litiges,

qui augmentent le caractère prédictif des interactions économiques et qui offrent aux parties contractantes des protections essentielles contre tous abus éventuels. L'objectif est de parvenir à la mise en place de réglementations efficaces, accessibles à tous les destinataires et simples dans leur mise en œuvre.

Par conséquent, certains indicateurs *Doing Business* attribuent un score plus élevé lorsque la réglementation est plus judicieuse et plus rigoureuse, à l'instar des indicateurs relatifs à la protection des investisseurs qui associent un score élevé pour des obligations d'information plus strictes dans les transactions entre parties apparentées. D'autres indicateurs, notamment ceux liés à l'obtention de permis de construire, attribuent automatiquement un score moins élevé à des économies dont la réglementation est inexistante ou inappliquée (économies dites «sans pratique») et les pénalisent pour leur manque de réglementation appropriée. D'autres encore attribuent un score plus élevé à des réglementations du fait de leur simplicité d'application, ce qui réduit les frais de mise en conformité pour les entreprises, comme c'est le cas de l'indicateur création d'entreprise, notamment, lorsque les entreprises peuvent s'acquitter des formalités de création par l'entremise d'un guichet unique ou d'un portail unique de déclaration en ligne. Enfin, certains indicateurs récompensent les économies qui appliquent dans le cadre de leur réglementation une approche basée sur le risque en réponse à des questions environnementales et sociales, c'est-à-dire qui imposent des exigences réglementaires plus strictes aux activités présentant un risque élevé et des exigences moindres à celles présentant un risque peu élevé.

Parmi les 30 pays les mieux classés sur la facilité de faire des affaires, un nombre substantiel — le Canada, le Danemark, l'Allemagne, le Japon, la République de Corée, la Nouvelle-Zélande, la Norvège, la Suède - vient d'une tradition où le gouvernement occupe une place prépondérante dans l'économie, s'agissant notamment de l'élaboration de réglementations visant à régir les différents aspects des activités du secteur privé. L'ensemble de ces pays réalisent de bons scores non seulement sur les indicateurs *Doing Business* mais

également sur les autres ensembles de données internationales portant sur la compétitivité. Les économies les mieux classées sur les indicateurs *Doing Business* ne sont pas celles où il n'existe aucune réglementation, mais celles où les pouvoirs publics sont parvenus à créer les règles qui facilitent les interactions sur le marché sans entraver inutilement le développement du secteur privé. *Doing Business* favorise une réglementation des affaires intelligente, que seul un État efficace peut offrir (figure 2.1).

Deux types de données

Dans l'élaboration des indicateurs, le projet *Doing Business* utilise deux types de données. Les premières proviennent de la lecture des textes législatifs et réglementaires de chaque économie. L'équipe *Doing Business*, en collaboration avec les experts locaux, examine le droit des sociétés afin de déterminer, par exemple, les obligations d'information pour les transactions entre parties apparentées. Elle consulte aussi les textes de droit civil afin de déterminer le nombre de procédures nécessaires à la résolution d'un litige commercial devant les tribunaux locaux. Elle examine le code du travail afin de trouver des données concernant les divers aspects des relations employeur-employé. Elle a aussi recours à d'autres instruments juridiques pour

alimenter d'autres données essentielles aux indicateurs, dont plusieurs à forte connotation juridique. En effet, près des trois-quarts des données utilisées dans *Doing Business* sont de cette nature et peuvent facilement se vérifier à l'aune du droit. Les correspondants experts locaux jouent un rôle essentiel en corroborant la compréhension et l'interprétation des dispositions législatives et réglementaires par l'équipe *Doing Business*.

Les données du second type servent à alimenter les indicateurs relatifs à la complexité et au coût des processus de réglementation. Ces indicateurs évaluent la capacité à accomplir un objectif réglementaire, au travers notamment du nombre de procédures nécessaires à l'obtention d'un permis de construire ou du délai d'immatriculation d'une nouvelle entreprise. Pour les indicateurs de ce groupe, les estimations de coût sont établies à partir des barèmes tarifaires pertinents. Les estimations de délais impliquent souvent une part de jugement chez les personnes sondées qui administrent quotidiennement les réglementations concernées ou exécutent les transactions en cause.⁷ Afin de pouvoir établir des indicateurs associés par exemple à la création d'une entreprise sont scindées en étapes clairement définies (pour de plus amples détails, reportez-vous à la discussion sur la méthodologie dans ce chapitre). S'agissant de l'indicateur de la création d'entreprise, le projet *Doing Business* s'inspire des travaux novateurs d'Hernando de Soto, qui a appliqué la méthode fondée sur l'analyse des délais et des mouvements dans les années 1980 afin de mettre en évidence les obstacles rencontrés lors de la création d'un atelier textile dans la banlieue de Lima.⁸

Dans l'élaboration des données du second type, l'équipe *Doing Business* organise une série d'échanges avec les experts sondés, par l'entremise de conférences téléphoniques, de correspondances écrites et de visites de terrains, jusqu'à ce que les parties parviennent à un accord quant à la réponse finale. Concernant les données du premier type, qui sont fondées sur la loi, l'exigence d'un consensus et d'un large panel d'experts visant à garantir l'exactitude n'a plus la même importance.

DOMAINES NON COUVERTS PAR DOING BUSINESS

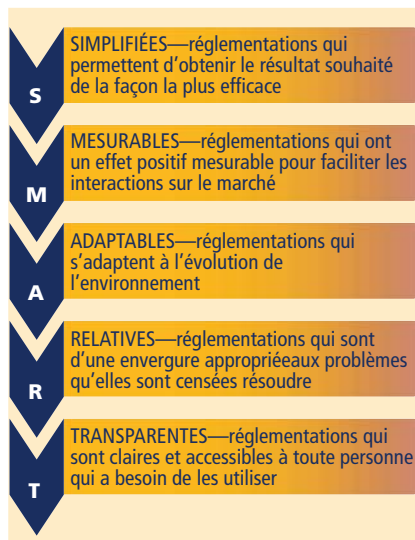
Les données *Doing Business* présentent d'importantes limites que l'utilisateur ne doit pas perdre de vue.

Une portée limitée

Les indicateurs *Doing Business* ont une portée limitée. En particulier :

- *Doing Business* ne mesure pas l'ensemble des facteurs, des politiques et des institutions qui affectent la qualité de l'environnement des affaires d'une économie ou sa compétitivité nationale. Par exemple, il ne prend pas en compte le volet sécurité, la prévalence de la corruption, l'envergure du marché, la stabilité macro-économique (notamment la capacité du gouvernement à maintenir l'équilibre des finances publiques à long terme), l'état du système financier, l'état du marché de la location ou de la revente immobilière ou le niveau de formation et de qualification de la main-d'œuvre.
- Même sur le nombre relativement restreint d'indicateurs pris en compte dans *Doing Business*, le champ est délibérément limité. Les indicateurs de raccordement à l'électricité, par exemple, prennent en compte les procédures, les délais et les coûts que doit subir une entreprise avant qu'elle n'obtienne le raccordement au réseau électrique d'un entrepôt ordinaire, sans toutefois examiner la fiabilité du système de fourniture d'électricité en lui-même. Par le biais de ces indicateurs, *Doing Business* fournit ainsi un aperçu limité de l'ensemble des obstacles structurels auxquels sont confrontées les entreprises, en particulier dans les pays en développement. *Doing Business* n'évalue pas l'effet que des routes, un réseau ferroviaire, des ports et des communications inadéquats peuvent avoir sur les coûts à la charge des entreprises et leurs conséquences en termes de compétitivité (si ce n'est que la qualité des ports et des routes est évaluée par les indicateurs relatifs au commerce transfrontalier). *Doing Business* évalue 11 champs du cycle de la vie d'une entreprise, sur la base

FIGURE 2.1 Qu'entend-on par réglementations intelligentes (SMART) telles que définies par *Doing Business* ?



de 11 séries d'indicateurs spécifiques (tableau 2.1). Comme pour les indicateurs relatifs au raccordement à l'électricité, ceux concernant la création d'entreprise ou la protection des investisseurs ne portent pas sur tous les aspects de la législation commerciale. Ceux relatifs à l'embauche des travailleurs ne couvrent pas tous les champs de la législation du travail ; par exemple, ils n'évaluent pas les réglementations sur l'hygiène et la sécurité au travail ou le droit à la négociation collective.

- *Doing Business* ne tente pas d'évaluer tous les coûts et avantages d'une loi ou d'une règle particulière pour la société dans son ensemble. Les indicateurs concernant le paiement des taxes et impôts, par exemple, servent à évaluer le taux d'imposition total, qui en tant que tel représente un coût pour les entreprises. Ils n'évaluent pas, ni ne visent à évaluer, les avantages des programmes sociaux et économiques financés par le biais de recettes fiscales. L'évaluation des lois et réglementations applicables aux entreprises apporte un élément au débat sur le poids du fardeau administratif associé à la réalisation d'objectifs réglementaires. Ces objectifs peuvent varier d'une économie à l'autre. *Doing Business* constitue un bon point de départ pour cette discussion.

Les indicateurs sont limités à des études de cas types

Un point-clé des indicateurs *Doing Business* est qu'ils doivent permettre de comparer les données de différentes économies du monde. Les indicateurs sont élaborés à partir d'études de cas types assortis d'hypothèses particulières. Une de ces hypothèses est que l'entreprise type — objet d'étude de *Doing Business* — est implantée dans la plus grande métropole d'affaires du pays. Dans la réalité, la réglementation des affaires et son application, notamment dans les États fédérés et les économies de taille importante, peuvent ne pas être homogènes dans l'ensemble du pays. La collecte de données pour chacune des juridictions composant les 189 économies couvertes par *Doing Business* serait toutefois trop onéreuse.

Doing Business est conscient des limites des hypothèses et études de cas type.

TABLEAU 2.1 *Doing Business* — comparaison de 11 champs de réglementation des affaires

Complexité et coût des procédures réglementaires	
Création d'une entreprise	Procédures, exigences en termes de délais, coût et capital minimum versé
Obtention des permis de construire	Procédures, délais et coûts
Raccordement à l'électricité	Procédures, délais et coûts
Transfert de propriété	Procédures, délais et coûts
Paiement des taxes et impôts	Paiements, délais et taux d'imposition total
Commerce transfrontalier	Documents, délais et coûts
Solidité des institutions juridiques	
Obtention de crédit	Lois sur le nantissement des biens meubles et systèmes d'informations de crédit
Protection des investisseurs	Transparence et responsabilité dans le cadre des transactions entre parties apparentées
Exécution des contrats	Procédures, délais et coûts pour le règlement d'un différend commercial
Règlement de l'insolvabilité	Délais, coûts, résultats et taux de recouvrement
Embauche des travailleurs ^a	Flexibilité de la réglementation de l'emploi

Note : Les indicateurs d'embauche des travailleurs ne sont pas inclus dans le classement global sur la facilité de faire des affaires de cette année, ni dans le calcul de données sur la solidité des institutions juridiques incluses en chiffres dans le rapport.

Si de telles hypothèses restreignent le potentiel de généralisation, elles contribuent néanmoins à assurer la comparabilité des données. C'est la raison pour laquelle de telles hypothèses restrictives apparaissent communément dans les indicateurs économiques. Les statistiques d'inflation, par exemple, sont souvent basées sur les prix d'un ensemble de biens de consommation constatés dans quelques régions urbaines, dans la mesure où la collecte fréquente de données tarifaires au niveau national serait assortie d'un coût prohibitif dans de nombreux pays. Afin de mettre en évidence les fluctuations régionales de l'environnement des affaires au sein des économies, *Doing Business* a complété ses indicateurs à l'échelle mondiale par des études infranationales dans un certain nombre d'économies, dès lors que les ressources disponibles et les manifestations d'intérêt le justifiaient (encadré 2.1).

Certains thèmes étudiés par *Doing Business* ont trait à des domaines complexes, aussi est-il important de clairement définir les scénarios types. Par exemple, le scénario type met habituellement en scène une société à responsabilité

limitée ou une entité équivalente au plan juridique. Pour définir cette hypothèse, deux volets sont pris en compte. D'abord les sociétés privées à responsabilité limitée correspondent, empiriquement, à la forme de société la plus répandue, s'agissant des entreprises marquées par une pluralité de propriétaires, dans de nombreuses économies du monde. Ensuite, ce choix montre l'objectif principal de *Doing Business*, à savoir l'élargissement du champ des possibilités offertes aux entrepreneurs : les investisseurs sont encouragés à se lancer dans l'entrepreneuriat lorsque les pertes potentielles sont limitées à leurs apports.

Accent mis sur le secteur formel

Les indicateurs *Doing Business* supposent que les entrepreneurs connaissent et respectent les réglementations en vigueur. Dans la pratique, les entrepreneurs sont susceptibles de ne pas connaître les démarches à effectuer ou de ne pas savoir comment s'y conformer et peuvent perdre un temps considérable à trouver une solution. Ils peuvent aussi délibérément décider de ne pas être dans la légalité, en omettant par exemple de s'affilier à un organisme de sécurité sociale. Dès

ENCADRÉ 2.1 Comparaison des réglementations au niveau local : *Doing Business au plan infranational*

Doing Business au plan infranational pousse l'analyse *Doing Business* au-delà des principales métropoles d'affaires d'une économie. Il met en évidence les différences existant dans les réglementations ou dans l'application des réglementations nationales entre les villes d'une même économie (l'Inde par exemple) ou d'une région (le sud-est de l'Europe par exemple). Les projets sont entrepris à la demande des pouvoirs publics.

Doing Business au plan infranational propose des données désagrégées sur la réglementation des affaires dans des villes où soit l'information est inexistante ou soit les données nationales sont insuffisantes pour évaluer pleinement l'environnement réglementaire. Il s'agit de bien plus que d'un simple exercice de collecte de données. *Doing Business au plan infranational* a fait les preuves de sa forte capacité à motiver une réforme réglementaire :

- *Doing Business au plan infranational* implique de multiples échanges avec des partenaires publics à l'échelon national, régional et municipal, ce qui permet à la fois une appropriation du projet et un renforcement des capacités au niveau local.
- Les données produites sont comparables entre les différentes villes au sein d'une même économie mais aussi à l'international, ce qui leur permet de comparer leurs résultats à la fois au niveau national et au niveau mondial. Les comparaisons effectuées entre les différentes villes au sein d'une même économie et qui de ce fait partagent un cadre juridique et réglementaire identique peuvent être révélatrices : les représentants locaux peuvent éprouver des difficultés à expliquer pourquoi faire des affaires est plus difficile dans leur région que dans une région voisine.
- Le fait de souligner l'existence de bonnes pratiques dans certaines villes et pas dans d'autres, au sein d'une même économie, permet aux décideurs de reconnaître que le potentiel d'atteindre une efficacité réglementaire est bien supérieur à celui suggéré par le classement obtenu dans le rapport mondial *Doing Business*. Ce constat peut en effet susciter des discussions quant à une réforme réglementaire à différents échelons du gouvernement, donnant ainsi la possibilité aux collectivités et agences locales d'apprendre les unes des autres.
- Les indicateurs de *Doing Business au plan infranational* sont concrets et réalisables, car la plupart des domaines évalués sont inscrits dans le mandat gouvernemental. En outre, les rapports comportent des recommandations concrètes et des exemples de bonne pratique facilement transposables du fait de l'existence d'institutions et de traditions juridiques partagées.

Depuis 2005, les rapports infranationaux ont couvert 355 villes de 55 économies, parmi lesquelles le Brésil, la Chine, l'Inde, le Kenya, le Maroc, le Pakistan et les Philippines.^a Cette année, des études infranationales ont été complétées en Colombie et en Italie, et un rapport couvrant un ensemble de données a été présenté au sujet d'Hargeisa (en Somalie). Des études sont en cours de réalisation dans 15 villes et dans 3 ports de la République arabe d'Égypte, dans 31 États et dans le District fédéral de Mexico ainsi que dans 36 États et sur le territoire de la capitale fédérale du Nigeria. De plus, 2 rapports régionaux ont été publiés cette année :

- *Doing Business dans le g7+*, qui compare les réglementations applicables aux entreprises dans des économies faisant partie du groupe dénommé g7+ : l'Afghanistan, le Burundi, la République centrafricaine, le Tchad, les Comores, la République démocratique du Congo, la Côte d'Ivoire, la Guinée, la Guinée-Bissau, Haïti, le Liberia, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, la Sierra Leone, les Îles Salomon, le Sud Soudan, le Timor oriental et le Togo.^b Le groupe g7+ est un mécanisme international, dirigé et piloté par les pays eux-mêmes, qui a vu le jour en avril 2010 avec comme vocation de contrôler, d'éclairer et d'attirer l'attention sur les défis uniques auxquels sont confrontés ces fragiles États.
- *Doing Business dans la communauté d'Afrique de l'Est*, couvrant le Burundi, le Kenya, le Rwanda, la Tanzanie et l'Ouganda.

a. Les rapports infranationaux sont disponibles sur le site Internet de *Doing Business* <http://www.doingbusiness.org/subnational>.

b. *Doing Business* ne collecte aucune donnée en relation avec la Somalie, également membre du groupe g7+.

lors que la réglementation est particulièrement onéreuse, les niveaux d'informalité tendent à être plus importants.⁹ Par comparaison avec leurs homologues du secteur formel, les entreprises du secteur informel se développent en général plus lentement, ont plus difficilement accès au crédit et emploient moins de travailleurs, lesquels ne bénéficient d'aucune

des protections offertes par la législation du travail.¹⁰ Par ailleurs, les entreprises du secteur informel sont moins enclines à payer des impôts.

Doing Business mesure un ensemble de facteurs qui aident à expliquer l'apparition du secteur informel et permettent aux pouvoirs publics d'identifier des

champs potentiels de réformes réglementaires. Pour mieux comprendre l'environnement général des affaires et inscrire les défis à relever dans une perspective plus large, il convient d'associer les constatations de *Doing Business* aux données d'autres sources, comme les sondages *Enterprise Surveys* de la Banque mondiale.¹¹

POURQUOI CETTE APPROCHE ?

Pourquoi *Doing Business* se concentre-t-il sur l'environnement réglementaire des petites et moyennes entreprises ? Ces entreprises sont les vecteurs essentiels de la concurrence, de la croissance et de la création d'emplois, surtout dans les économies en développement. Mais dans ces économies, près de 65 % du produit intérieur brut est imputable au secteur informel, souvent en raison de l'excès de bureaucratie et de réglementation. Cela est particulièrement problématique car les entreprises n'ont pas accès aux opportunités et protections prévues par la loi. Même les entreprises opérant dans le secteur officiel peuvent ne pas toutes jouir d'un accès identique à ces opportunités et protections.

Lorsque la réglementation est contraignante et la concurrence restreinte, les chances de succès tendent à dépendre des relations entretenues par les entrepreneurs. Lorsque la réglementation est transparente, efficace et facile à mettre en œuvre, il devient plus facile pour les entrepreneurs en herbe d'être en concurrence sur un pied d'égalité, d'innover et de se développer. À cet égard, *Doing Business* considère qu'une bonne réglementation est un élément-clé de l'inclusion sociale. Pour promouvoir la croissance – et permettre à tous, indépendamment de leurs revenus, d'en bénéficier également – il faut mettre en place un environnement où les nouveaux venus, qui sont dynamiques et porteurs de bonnes idées, peuvent créer leurs entreprises et où des entreprises efficaces sont en mesure d'investir, de se développer et ainsi de créer davantage d'emplois.

Les fonctions de *Doing Business* sont comparables à un baromètre qui mesurerait l'environnement réglementaire des entreprises d'un pays. Pour utiliser une analogie médicale, *Doing Business* ressemble à un contrôle du taux de cholestérol. Un contrôle du taux de cholestérol n'indique pas tout au sujet de notre santé. Il est cependant plus facile de mesurer notre taux de cholestérol que notre santé dans son ensemble, et ce contrôle nous donne des informations importantes et nous avertit de la nécessité de modifier nos habitudes de vie. De la même manière, *Doing Business* ne nous indique pas tout ce que

nous devons savoir du cadre réglementaire des entreprises nationales. Les indicateurs couvrent toutefois des volets plus faciles à mesurer que le cadre réglementaire dans sa globalité et ils nous fournissent des informations sur les points nécessitant un changement.

Une façon de vérifier si *Doing Business* fournit une mesure indirecte de l'environnement général des entreprises et du niveau de compétitivité est d'étudier les corrélations entre les classements de *Doing Business* et les autres grands indicateurs économiques de référence. La série d'indicateurs la plus proche de *Doing Business* est celle de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur la réglementation des marchés de produits. Ces indicateurs visent à déterminer si l'environnement réglementaire favorise ou entrave la concurrence. Ils comprennent des évaluations des mesures de contrôle des prix, du système d'octroi de licences et de permis, du niveau de simplification des règles et des démarches, du poids des contraintes administratives et juridiques, de la prévalence des procédures discriminatoires et du niveau de contrôle exercé par les pouvoirs publics sur les entreprises.¹² Ces indicateurs — sur les 39 pays couverts, dont plusieurs sont d'importants marchés émergents — présentent une corrélation avec les classements *Doing Business* (la corrélation dans ce cas est de 0,49).

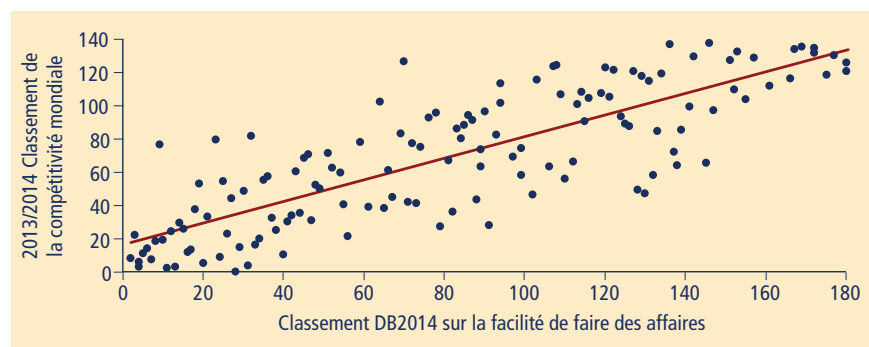
Il existe une forte corrélation (0,84) entre les classements *Doing Business* et les classements de l'indice de la compétitivité

mondiale du Forum économique mondial, qui est une mesure de portée beaucoup plus large prenant en compte la stabilité macroéconomique, les aspects du développement humain, la solidité des institutions publiques et la complexité des entreprises (figure 2.2).¹³ Pour plusieurs de ces facteurs, l'indice de la compétitivité mondiale utilise des données recueillies par d'autres organisations. Pour d'autres facteurs, il utilise des données primaires recueillies dans le cadre d'enquêtes réalisées auprès des entreprises afin de savoir comment elles perçoivent le milieu des affaires.¹⁴ Les expériences de ces entreprises concernant les réglementations régissant les entreprises, comme dans le cas de l'indice de la compétitivité mondiale, varient souvent bien davantage au sein des économies (entre personnes sondées d'une même économie) qu'entre les économies, ce qui suggère que les différentes entreprises vivent de manière différente un cadre réglementaire identique.¹⁵

DOING BUSINESS COMME EXERCICE DE COMPARAISON

Du fait que *Doing Business* tient compte des dimensions clés des différents régimes de réglementation, le rapport présente de riches possibilités de comparaison. Un exercice de comparaison de ce genre est nécessairement incomplet, puisque les données *Doing Business* sont limitées dans leur portée. Le rapport est donc utile quand il facilite le jugement, non pas quand il s'y substitue.

FIGURE 2.2 Forte corrélation entre les classements de *Doing Business* et les classements du Forum économique mondial sur la compétitivité mondiale



Remarque : les relations sont significatives à 1 % lorsque le revenu par habitant est pris en compte.
Source : Base de données *Doing Business*, WEF 2013.

Depuis 2006 *Doing Business* vise à présenter les données recueillies selon une double perspective : d'une part, des indicateurs « absolus » sont présentés pour chaque économie dans 10 des 11 domaines de réglementation étudiés ; d'autre part, un classement des économies est établi sur la base de ces 10 domaines, aussi bien par domaine que globalement. Il faut faire preuve de discernement dans l'interprétation de ces mesures pour un pays donné en vue d'identifier une trajectoire de réforme de la réglementation qui soit réalisable au plan politique et sensée au plan économique.

Pris séparément, certains classements établis par *Doing Business* risquent de surprendre. Certaines économies peuvent avoir un meilleur classement que prévu dans certains domaines. De même, des économies qui ont connu une croissance rapide ou ont attiré un grand volume d'investissements peuvent être moins bien classées que d'autres économies perçues comme moins dynamiques. À mesure qu'elles se développent, les économies renforcent et élargissent leur cadre de réglementation pour protéger les droits des investisseurs et les droits de propriété. Beaucoup tendent également à harmoniser les réglementations existantes et à abroger celles qui n'ont plus lieu d'être. *Doing Business* a constaté en particulier que les économies dynamiques et en expansion réforment et actualisent constamment leurs réglementations et les méthodes d'exécution de celles-ci, tandis que de nombreuses économies pauvres utilisent encore des systèmes de réglementation datant de la fin des années 1800.

Pour les gouvernements soucieux d'entreprendre des réformes pertinentes, le niveau d'amélioration, en termes absolus, du cadre de réglementation applicable aux entrepreneurs locaux est beaucoup plus important que le classement relatif de leur économie à l'échelle mondiale. Pour faciliter l'évaluation de l'efficacité de la réglementation dans l'absolu et déterminer dans quelle mesure elle s'améliore avec le temps, le rapport de cette année s'intéresse à nouveau à la distance de la frontière. Cette mesure montre ce que chaque économie doit encore parcourir pour arriver jusqu'à la « frontière », qui représente la meilleure performance observée sur chacun des indicateurs dans

l'ensemble des économies étudiées depuis 2003 par *Doing Business*.

À tout moment dans le temps, la mesure de la distance jusqu'à la frontière donne une idée de l'écart d'un pays par rapport au niveau de performances le plus élevé. La comparaison du score d'un pays à 2 moments différents dans le temps permet aux utilisateurs d'évaluer le changement absolu du cadre réglementaire de ce pays tel qu'il est mesuré par *Doing Business*, plutôt que la seule évolution des performances d'une économie par rapport à d'autres. Dans cette perspective, la mesure de la distance par rapport à la frontière complète le classement annuel qui compare une économie à une autre à un moment donné.

Doing Business utilise la méthode des moyennes simples pour pondérer les indicateurs, établir les classements et mesurer la distance de la frontière. D'autres méthodes ont été envisagées, faisant notamment appel à des composantes principales et des variables non observées.¹⁶ Ces méthodes donnent des résultats quasiment identiques à ceux des moyennes simples. En l'absence d'un cadre théorique robuste pondérant différemment les domaines couverts pour les 189 économies par *Doing Business*, la méthode la plus simple est donc utilisée : elle consiste à pondérer de manière égale tous les domaines et, au sein de chaque domaine, à accorder un coefficient de pondération identique à chacun des éléments du domaine.¹⁷

Chaque domaine étudié dans le rapport *Doing Business* évoque un aspect différent du cadre de réglementation des entreprises. Les classements de chaque économie varient, souvent de manière considérable, selon les domaines. Cela illustre le fait qu'une économie peut bien performer dans un domaine de réglementation mais faire moins bien dans un autre. Pour évaluer rapidement les variations des résultats d'une économie suivant les différents domaines de réglementation, il suffit d'examiner les classements par thème (veuillez consulter les tableaux par pays). Le Guatemala, par exemple, est au 79^e rang du classement général de la facilité de faire des affaires. Il se classe au 13^{ème} rang pour la facilité d'obtention de prêts, au 23^{ème} rang pour la facilité d'effectuer

des transferts de propriété et au 34^{ème} rang pour la facilité de raccordement à l'électricité. Parallèlement, il est classé 116^{ème} pour la facilité des paiements des taxes et impôts, 145^{ème} pour la protection des investisseurs et 157^{ème} pour la facilité de créer une entreprise (veuillez-vous reporter à la figure 1.3 de la présentation générale).

COMMENT LES POUVOIRS PUBLICS UTILISENT-ILS DOING BUSINESS ?

Doing Business offre aux responsables politiques un outil de comparaison qui peut être utile pour stimuler le débat sur les mesures à prendre, en soulignant les problèmes potentiels et en indiquant les bonnes pratiques et les enseignements tirés. Malgré la portée limitée des indicateurs, le débat initial dans une économie sur les résultats qu'ils mettent en évidence entraîne généralement un examen plus approfondi portant sur la pertinence des données pour l'économie concernée puis sur les domaines pour lesquels des réformes de la réglementation sont nécessaires, notamment dans des domaines bien au-delà de ceux étudiés par *Doing Business*.

Doing Business doit faire partie d'une approche générale visant la réforme

Un grand nombre des indicateurs *Doing Business* peuvent être considérés comme pouvant mener à des politiques économiques et réformes pragmatiques. A titre d'exemple, les pouvoirs publics contrôlent directement les exigences de capital minimum versé applicables lors de la création d'entreprise. Ils peuvent aussi investir dans les agences chargées de la tenue des registres de sociétés et les registres fonciers afin d'augmenter l'efficacité de ces organismes publics. En outre, pour améliorer l'efficacité de l'administration fiscale, ils peuvent adopter les technologies les plus récentes et ainsi faciliter la préparation, le dépôt et le paiement des impôts par le milieu des affaires. Enfin, les pouvoirs publics ont aussi la possibilité d'entreprendre des réformes judiciaires afin de réduire les délais d'exécution des contrats. Au-delà de l'aspect juridique, certains indicateurs *Doing Business*

évaluent les procédures, les délais et les coûts liés à l'intervention d'acteurs du secteur privé tels que juristes, notaires, architectes, électriciens ou transitaires. Même si les gouvernements n'ont aucun contrôle sur la situation géographique de leur économie, facteur qui peut avoir une incidence négative sur les entreprises, ces derniers peuvent influencer à long terme d'autres leviers. Par exemple, sur le montant des honoraires facturés par diverses professions (ex : juristes, notaires), les gouvernements peuvent améliorer la situation en renforçant les procédures d'autorisation d'exercice et la prévention de tout comportement anticoncurrentiel.

Bien que les indicateurs *Doing Business* puissent mener à des actions concrètes et pratiques, cela ne veut pas dire qu'il faut systématiquement les entreprendre. Les réformes réglementaires applicables aux entreprises ne constituent qu'un des multiples aspects de la stratégie visant à améliorer la compétitivité et à établir les fondements d'une croissance économique durable. Il existe de nombreux autres objectifs importants à poursuivre : la gestion efficace des finances publiques, l'attention suffisante prêtée à l'éducation et à la formation, l'adoption des technologies les plus récentes afin de stimuler la productivité économique et la qualité des services publics, et la prise en compte de la qualité de l'air et de l'eau en vue de la sauvegarde de la santé des personnes. Les pouvoirs publics doivent décider d'un ensemble de priorités, à l'aune des besoins qui sont les leurs. Le fait de préconiser une action en faveur d'un ensemble de règles destinées aux activités du secteur privé (telles que codifiées, par exemple, dans les indicateurs *Doing Business*) ne signifie en aucun cas que cette action doit s'effectuer au détriment d'autres objectifs politiques tout aussi valables.

Il n'existe aucun élément de preuve attestant que les réformes *Doing Business* ont pour effet d'exclure des réformes dans d'autres domaines, notamment en matière de politique fiscale ou de santé et d'éducation. En effet, les gouvernements sont de plus en plus nombreux à reconnaître que l'amélioration de la compétitivité et la création d'un climat plus favorable aux activités du secteur privé passent par des actions menées sur un large front, en tenant compte de facteurs

et de politiques allant bien au-delà de ceux pris en considération dans les indicateurs *Doing Business*.

Après plusieurs années d'engagement auprès d'autorités d'un grand nombre d'économies, l'équipe *Doing Business* n'a à aucun moment vu des améliorations, par exemples en matière d'administration fiscale ou d'exécution des contrats, être subordonnées à l'application de réformes dans d'autres domaines. L'inverse semble plutôt se confirmer. Les pouvoirs publics reconnaissent les incidences positives de réformes à plusieurs facettes à travers un large éventail de domaines. En outre, compte tenu du fait que les domaines évalués par les indicateurs *Doing Business* englobent de nombreux ministères, traditionnellement les ministères de la justice, du commerce, de l'industrie, de la finance, du commerce et de l'énergie, pour n'en citer que quelques-uns, le poids administratif associé aux réformes réglementaires est équitablement partagé.

Un autre facteur a également contribué à soutenir l'intérêt des décideurs dans les données *Doing Business*. La mise en œuvre de politiques économiques cohérentes face à une économie mondiale en évolution rapide et qui souffre de perspectives économiques incertaines est un véritable défi. Une majorité des facteurs qui forgent l'environnement dans lequel sont formulées les politiques économiques se trouvent donc en dehors du contrôle de la plupart des décideurs, en particulier dans les pays en développement. Néanmoins, les règles et réglementations mises en place par les pouvoirs publics afin d'encourager l'activité du secteur privé sont largement internes. La question de savoir si ces règles sont judicieuses ou excessivement contraignantes, si elles créent des motivations perverses ou contribuent à établir des règles du jeu équitables, et si elles sauvegardent la transparence et encouragent une concurrence adéquate relèvent de la responsabilité des pouvoirs publics.

Observations relatives aux bonnes pratiques

Les pouvoirs publics qui, au cours de la dernière décennie n'ont cessé de prendre conscience de l'importance de la réglementation des affaires se sont tournés

vers *Doing Business* en tant que fournisseur de données objectives. Ces données sont d'autant appréciées car elles offrent une perspective unique des bonnes pratiques à l'échelle mondiale et peuvent entraîner des réformes concrètes. Les pouvoirs publics, soucieux de mettre en œuvre des réformes et en quête de modèles de réglementation des affaires, se réfèrent donc à *Doing Business* pour trouver des exemples (encadré 2.2). C'est ainsi que l'Arabie saoudite s'est inspirée du droit des sociétés en vigueur en France pour réviser sa propre législation. De nombreux pays d'Afrique pourraient reprendre le modèle de l'Île Maurice, le pays du continent le mieux classé au regard des indicateurs de *Doing Business*, comme source de bonnes pratiques pour mettre en œuvre des réformes réglementaires dans leur propre pays. Même si les gouvernements se concertaient déjà sur la réglementation des affaires bien avant que le projet *Doing Business* soit lancé, ce rapport a facilité cette tâche en instaurant un langage commun permettant de comparer les différentes réglementations des affaires en usage à travers le monde.

Au cours des 10 dernières années, les gouvernements du monde entier se sont efforcés d'améliorer le cadre réglementaire applicable aux entreprises nationales. La plupart des réformes adoptées dans les domaines étudiés par *Doing Business* s'inscrivent dans le cadre des programmes de réformes de portée plus générale, visant à accroître la compétitivité économique, comme dans le cas de la Colombie, du Kenya, du Liberia et de la Fédération de Russie. Pour élaborer leurs programmes de réformes de la réglementation des affaires, les pouvoirs publics ont recours à de multiples sources de données et d'indicateurs. Cet élément permet de comprendre que les données *Doing Business* ne permettent pas à elles-seules d'offrir des lignes directrices complètes suffisant à garantir la réussite des réformes réglementaires applicables aux entreprises.¹⁸ Ce constat reflète également la nécessité de répondre aux questions et inquiétudes majeures des nombreuses parties prenantes quant au débat sur les réformes.

Lorsque le groupe de la Banque mondiale engage le dialogue avec les gouvernements sur le thème de l'amélioration du

climat de l'investissement, il se donne pour but de les encourager à utiliser les données de *Doing Business* avec discernement – en vue d'affiner leur faculté d'appréciation et de promouvoir des réformes de vaste portée visant à améliorer le climat de l'investissement, et non de se borner à améliorer leur classement *Doing Business*. Dans le cadre de cette concertation sur l'action à mener, le groupe de la Banque mondiale a recours à un large éventail d'indicateurs et d'outils d'analyse tels que les indicateurs de suivi de la pauvreté dans le monde, les indicateurs du développement dans le monde, les indicateurs de performance logistique et d'autres encore. L'initiative pour le libre

accès aux données a permis de mettre nombre de ces indicateurs à la disposition du public sous une forme pratique à l'adresse <http://data.worldbank.org>.

MÉTHODOLOGIE ET DONNÉES

Les données de *Doing Business* sont basées sur des dispositions législatives et réglementaires nationales ainsi que sur des règles administratives. Les données portent sur 189 économies, parmi lesquelles figurent des économies de petite taille et certaines des économies les plus pauvres du monde, sur lesquelles peu ou pas d'informations sont disponibles dans

d'autres ensembles de données. (Pour une explication détaillée de la méthodologie de *Doing Business*, veuillez vous reporter aux notes statistiques.) *Doing Business* utilise principalement 4 sources d'information : les personnes interrogées par *Doing Business*, les lois et réglementations pertinentes, les gouvernements des économies couvertes par l'étude et le personnel régional du groupe de la Banque mondiale.

Les correspondants interrogés par *Doing Business*

Au cours des 11 dernières années, plus de 25 000 professionnels de 189 économies ont aidé à recueillir les données utilisées pour les indicateurs de *Doing Business*. Le rapport de cette année est établi sur la base d'informations fournies par plus de 10 200 professionnels.¹⁹ Le tableau 21.2 des notes statistiques énumère le nombre de personnes interrogées pour chaque série d'indicateurs. Le site Internet de *Doing Business* indique le nombre de personnes interrogées pour chaque pays et pour chaque indicateur. Les personnes interrogées sont des professionnels dont le travail consiste à administrer au quotidien les obligations juridiques et réglementaires des domaines couverts par *Doing Business* ou à donner des avis à ce sujet. Elles sont choisies en fonction de leurs compétences dans les domaines précis étudiés par *Doing Business*. Le rapport étant axé sur les mécanismes juridiques et réglementaires, la plupart des personnes interrogées sont des spécialistes, par exemple des juristes, des juges ou des notaires. Les questionnaires concernant les informations sur l'obtention des prêts sont remplis par des responsables de registres de crédit ou de bureaux de renseignement sur la solvabilité. Les questionnaires sur le commerce transfrontalier, les impôts et les permis de construire sont adressés aux transitaires, comptables, architectes et autres professionnels. Certains fonctionnaires (comme les responsables des registres de commerce ou du cadastre) fournissent également les informations qui sont prises en compte dans l'élaboration des indicateurs.

Doing Business n'étudie pas les entreprises pour deux raisons principales. La première a trait à la fréquence à laquelle

ENCADRÉ 2.2 Comment les économies utilisent *Doing Business* pour leurs programmes de réforme de la réglementation ?

Pour coordonner les efforts entre les organismes publics, des économies telles que le Brunei Darussalam, la Colombie et le Rwanda ont mis en place des comités chargés des réformes administratives, directement placés sous l'autorité du président. Ces comités utilisent les indicateurs de *Doing Business* pour étayer leurs programmes d'amélioration du climat des affaires. Plus de 45 autres économies ont créé de tels comités au niveau interministériel. Par exemple en Asie du Sud et de l'Est, on compte les pays suivants : la Corée, la Malaisie, les Philippines, Taïwan, la Chine et le Vietnam. Au Moyen-Orient et en Afrique du Nord : le Maroc, l'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis. Dans la région Europe et Asie centrale : la Croatie, la Géorgie, le Kazakhstan, le Kosovo, la République du Kirghizistan, l'Ex-République yougoslave de Macédoine, la Moldavie, le Monténégro, la Pologne, la Fédération russe, le Tadjikistan, l'Ukraine et l'Ouzbékistan. En Afrique subsaharienne : le Botswana, le Burundi, la République centrafricaine, les Comores, la République démocratique du Congo, la République du Congo, la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Kenya, le Liberia, le Malawi, le Mali, le Nigéria, la Sierra Leone, le Togo et la Zambie. Et en Amérique latine : le Chili, le Costa Rica, la République dominicaine, le Guatemala, le Mexique, le Panama et le Pérou.

Depuis 2003, les pouvoirs publics ont signalé plus de 530 réformes réglementaires inspirées par *Doing Business*.^a De nombreuses économies partagent des connaissances sur le processus de réforme réglementaire en relation avec les domaines mesurés par *Doing Business*. Ces partages de connaissances s'effectuent le plus souvent lors de formations entre pairs – des ateliers où les fonctionnaires des différents gouvernements d'une région, ou même du monde entier, se retrouvent pour discuter des difficultés de la réforme de la réglementation et partager leurs expériences. Ces dernières années, des réunions de ce type ont été organisées au Panama et en Colombie (pour l'Amérique latine et les Caraïbes), en Afrique du Sud (pour l'Afrique subsaharienne), en Géorgie (pour l'Europe et l'Asie centrale), en Malaisie (pour l'Asie de l'Est et le Pacifique) et au Maroc (pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord).

a. Il s'agit des réformes pour lesquelles *Doing Business* sait que l'information du rapport *Doing Business* a été utilisée pour formuler l'agenda de réformes.

l'entreprise se livre aux transactions intéressant les indicateurs, généralement faible. Par exemple, une entreprise passe par l'étape de la création qu'une fois dans son existence, tandis qu'un juriste chargé de ces questions peut avoir à traiter une douzaine de transactions de cette nature dans l'année. Les juristes chargés des questions de constitution de sociétés et les autres experts qui fournissent des informations à *Doing Business* sont par conséquent mieux à même d'évaluer le processus de création d'entreprise que des entreprises. La deuxième raison est que les questionnaires *Doing Business* permettent de recueillir des informations juridiques avec lesquelles les entreprises ne sont pas nécessairement familiarisées. Par exemple, peu d'entreprises connaissent les nombreuses procédures judiciaires impliquées dans la résolution d'un litige commercial devant les tribunaux, même si elles sont passées par ces étapes. Un avocat plaçant n'aura quant à lui aucune difficulté à identifier l'ensemble des étapes requises.

L'exercice de collecte annuelle des données s'apparente à une mise à jour de la base de données. L'équipe *Doing Business*, de concert avec les partenaires locaux, examinent la mesure dans laquelle le cadre réglementaire dans chaque économie a été modifié sur chacun des points pris en compte dans les indicateurs. Le processus de collecte de données doit par conséquent s'entendre comme le fait d'ajouter un nouvel ensemble de données à un tronc de connaissance d'ores et déjà existant et consigné dans le rapport de l'année précédente. Ce n'est donc pas un exercice visant à recréer entièrement un ensemble de données. En voici un exemple : dans les rapports *Doing Business 2012 et 2013*, en moyenne 13 économies ont enregistré, du fait de changements apportés à leur législation, des scores nouveaux sur les indicateurs relatifs à la protection des investisseurs. Pour l'ensemble des autres économies, les données relatives à la protection des investisseurs sont restées inchangées.

Dispositions législatives et réglementaires pertinentes

La plupart des indicateurs de *Doing Business* s'appuient sur les lois et les réglementations en vigueur. Les participants

aux questionnaires de *Doing Business* fournissent donc des références concernant les lois, réglementations et barèmes tarifaires pertinents, ce qui permet de vérifier la fiabilité et la qualité des données. La question de savoir si les échantillons de personnes interrogées sont représentatifs ne se pose donc pas, dans la mesure où il est possible d'obtenir les textes des lois et règlements pertinents et de vérifier l'exactitude des réponses. Par exemple, l'équipe *Doing Business* examinera le code de commerce de la Grèce afin de corroborer les exigences de capital minimum, se penchera sur les textes de droit bancaire du Ghana afin de vérifier si les emprunteurs sont habilités à accéder à leurs données auprès du registre sur le crédit et consultera le code fiscal du Guatemala afin de s'enquérir des taux d'imposition applicables. En effet, 72 % des données intégrées dans les indicateurs *Doing Business* sont basées sur une lecture des textes de droit. En principe, dans ces cas, tant qu'il n'y a pas de barrière de langue, le rôle des collaborateurs demeure d'ordre largement consultatif, dans le sens où il aide à corroborer la compréhension par l'équipe *Doing Business* des dispositions législatives et réglementaires. De ce fait, il y a un rendement décroissant lié à l'élargissement du nombre de contributeurs.

Pour les 28 % des données restantes qui ne sont pas uniquement basées sur une lecture des textes de droit, l'équipe consulte de nombreux partenaires locaux afin de réduire les erreurs d'évaluation. Pour certains indicateurs (par exemple, ceux sur l'obtention des permis de construire, l'exécution des contrats et le règlement de l'insolvabilité), l'élément concernant les délais et une partie de l'élément concernant les coûts (en cas d'absence de barèmes tarifaires) se fondent davantage sur la pratique en vigueur que sur les textes de loi, ce qui introduit une part d'appréciation. La démarche de *Doing Business* consiste par conséquent à travailler avec des juristes ou des professionnels qui exécutent régulièrement les opérations en question. Conformément à la méthode type utilisée pour les études des délais et des mouvements, *Doing Business* scinde chaque processus ou transaction, comme la création d'une entreprise ou l'immatriculation d'un bâtiment, en étapes distinctes afin de mieux estimer les différents délais. L'estimation

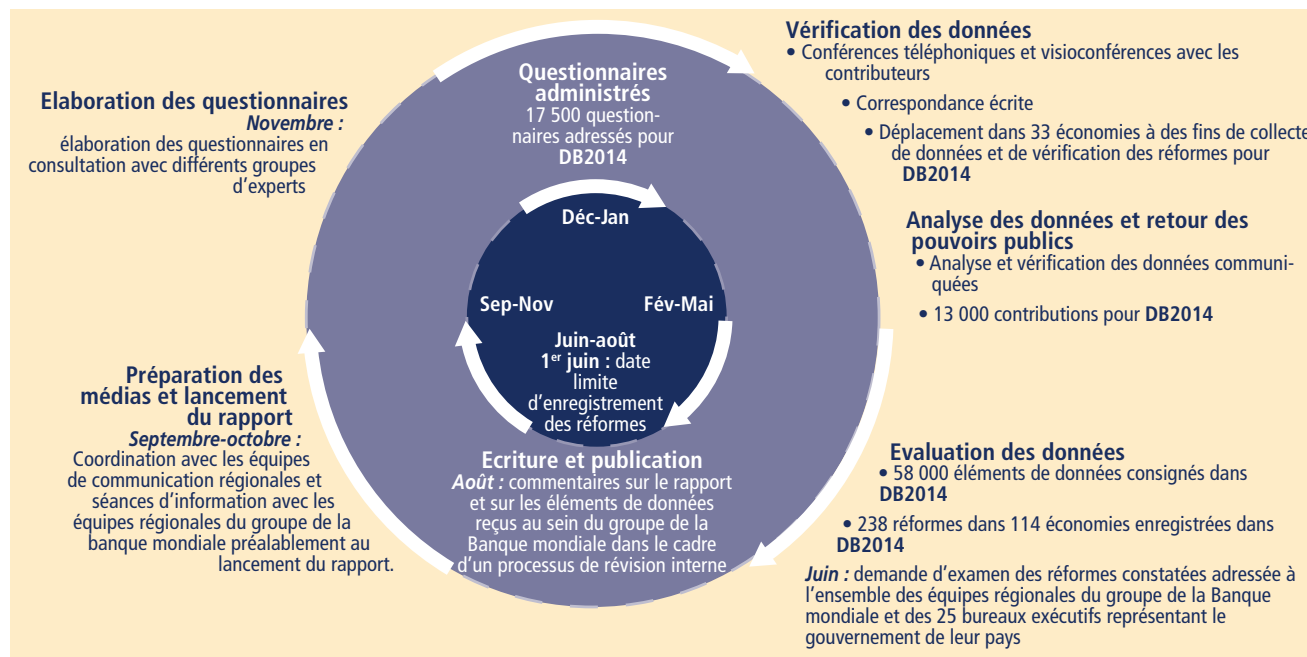
du temps nécessaire à chaque étape est donnée par des spécialistes qui possèdent une expertise pratique de l'opération. Lorsque les estimations de délais diffèrent, l'équipe *Doing Business* initie d'autres interactions avec les experts locaux afin de parvenir à un consensus sur une estimation ou sur une fourchette restreinte reflétant la majorité des cas.

Pouvoirs publics et personnel régional du groupe de la Banque mondiale

Après réception des questionnaires remplis par les correspondants de *Doing Business*, et la comparaison des informations avec les textes de loi ainsi que la réalisation d'enquêtes complémentaires visant à garantir la prise en compte de l'ensemble des informations pertinentes, l'équipe *Doing Business* partage ses premières conclusions sur le rapport avec les pouvoirs publics par l'intermédiaire du Conseil d'administration et du personnel régional du groupe de la Banque mondiale (figure 2.3). À travers ce processus, les autorités gouvernementales et le personnel local du groupe de la Banque mondiale présents dans les 189 économies étudiées peuvent alerter l'équipe, par exemple, sur des réformes réglementaires qui n'auraient pas été soulevées par les correspondants sondés ou des progrès supplémentaires dans les réformes réglementaires qui n'auraient pas été pris en compte dans la base de données. Suite à un tel retour, l'équipe *Doing Business* se tourne alors vers les experts du secteur privé pour une nouvelle consultation et, le cas échéant, une corroboration. En outre, l'équipe répond formellement aux commentaires des pouvoirs publics ou du personnel régional et fournit des explications sur le classement.

Améliorations apportées à la méthodologie

La méthodologie a été constamment améliorée au fil des ans. S'agissant de l'exécution des contrats, par exemple, le montant du litige dans le scénario de base a été augmenté de 50 % à 200 % du revenu par habitant après la première année de collecte des données, lorsqu'il est apparu que les litiges portant sur des montants peu élevés n'étaient pas réglés par voie judiciaire. Un autre changement

FIGURE 2.3 Cycle de collecte des données *Doing Business*

a concerné la création d'entreprises. Le capital minimum obligatoire peut constituer un obstacle pour ceux qui souhaitent créer une entreprise. Au départ, *Doing Business* évaluait le capital minimum obligatoire, qu'il soit exigé à l'avance ou non. Dans de nombreuses économies, une partie seulement de ce capital minimum doit être versée à l'avance. Pour tenir compte de la difficulté réelle que cela risque de présenter pour la création d'entreprises, le capital minimum versé est utilisé à la place du capital minimum obligatoire.

Le rapport de cette année inclut une mise à jour de la méthodologie sur 2 ensembles d'indicateurs : le paiement des taxes et impôts et le commerce transfrontalier. Concernant le commerce transfrontalier, les documents requis uniquement à des fins de traitement préférentiel ne sont plus pris en compte dans la liste des documents (par exemple, un certificat d'origine s'il ne sert qu'à approuver un tarif préférentiel en vertu d'accords commerciaux). Concernant le paiement des taxes et impôts, la valeur des taxes sur les carburants n'est plus intégrée au taux d'imposition total en raison de la difficulté de calculer ces taxes d'un montant réduit. Toutefois, les taxes sur les carburants continuent d'être comptabilisées dans le nombre de paiements.

De surcroît, la règle établissant que chaque procédure prend au moins 1 jour a été supprimée pour les procédures pouvant être intégralement remplies en ligne en quelques heures seulement.

Lorsque les indicateurs ont été élaborés pour la première fois en 2002, les procédures en ligne ne s'étaient pas encore répandues à l'échelle mondiale. Les années qui ont suivi ont été marquées par une accélération impressionnante dans l'adoption par les gouvernements et le secteur privé des technologies de l'information et de la communication les plus récentes dans la fourniture de services divers. Bien qu'à l'époque, *Doing Business* n'ait pas vu la nécessité de créer une règle séparée afin de rendre compte des procédures en ligne, l'utilisation élargie des nouvelles technologies de nos jours plaide désormais en faveur d'une telle distinction, et la méthodologie *Doing Business* a été modifiée cette année afin de prendre en considération cette évolution. Cette modification a une incidence sur l'indicateur mesurant les délais en matière de créations d'entreprise, de permis de construire et de transfert de propriété.²⁰ Concernant les procédures susceptibles d'être finalisées en ligne, la durée est désormais fixée à une demi-journée et non plus à une journée.

Correction des données

Toutes les modifications apportées à la méthodologie sont expliquées dans les notes statistiques ainsi que sur le site Internet de *Doing Business*. En outre, pour chaque indicateur et chaque économie, les données historiques sont disponibles sur le site Internet, à partir de la première année pour laquelle un indicateur ou une économie ont été intégrés dans le rapport. Afin de disposer de séries chronologiques comparables pour la recherche, un calcul à rebours des séries de données a été effectué afin de tenir compte des modifications apportées à la méthodologie, y compris les modifications mentionnées dans la partie précédente, et de toutes les révisions des données consécutives aux corrections. Les séries de données ne font pas l'objet de calcul à rebours pour les variations annuelles du revenu par habitant (en d'autres termes, lorsque le revenu par habitant est révisé en fonction des sources de données initiales, *Doing Business* ne procède pas à une mise à jour des mesures de coût pour les années précédentes). Le site Internet permet également de consulter tous les ensembles de données initiaux utilisés dans le cadre de l'élaboration des documents de référence.

Des informations sur les corrections des données figurent dans les notes statis-

tiques et sur le site Internet. Une procédure de recours transparente permet à tout un chacun de contester les données. Au cours de l'année précédente, l'équipe a reçu et répondu à plus de 140 demandes. Ces demandes ont conduit à des corrections sur moins de 8,5% des éléments des données. Si les erreurs sont confirmées après vérification des données, elles sont corrigées dans les meilleurs délais.

NOTES

1. Banque mondiale 2005 ; Stampini et al., 2011.
2. Consultez par exemple Alesina et al.(2005) ; Perotti et Volpin (2005) ; Fisman et Sarria-Allende (2010); Antunes et Cavalcanti (2007) ; Barseghyan (2008); Klapper, Lewin et Quesada Delgado (2009) ; Freund et Bolaky (2008) ; Chang, Kaltani et Loayza (2009) ; Helpman, Melitz et Rubinstein (2008) ; Klapper, Laeven et Rajan (2006) ; Banque mondiale (2005) ; et Ardagna et Lusardi (2010).
3. Djankov, La Porta et al. 2001.
4. Ces documents incluent Djankov et al. (2002) ; Djankov et Shleifer (2007) ; Djankov et al. (2008) ; Djankov et Pham (2010) ; Djankov et al. (2003) ; Djankov et al. (2008) ; Botero et al. (2004) ; Djankov et al. (2010).
5. Pour en savoir plus sur la manière de déterminer les classements globaux, reportez-vous au chapitre sur la facilité de faire des affaires et la « distance de la frontière ».
6. <http://www.doingbusiness.org>.
7. Les questionnaires sont distribués une fois par an à des experts locaux dans 189 économies afin de recueillir les données et de les actualiser. La liste des experts locaux de chacune des économies figure sur le site Internet de *Doing Business* (<http://www.doingbusiness.org>) et dans la partie consacrée aux remerciements à la fin de ce rapport.
8. De Soto 2000.
9. Kaplan, Piedra et Seira 2011 ; Cuñat et Melitz 2007 ; Micco et Pagés 2006 ; Cardenas et Roza 2009 ; Dulleck, Frijters et Winter-Ebmer 2006 ; Ciccone et Papaioannou 2007 ; Klapper, Lewin et Quesada Delgado 2009 ; Branstetter et al. 2013 ; Bruhn 2011, 2013 ; Sharma 2009.
10. Schneider 2005 ; La Porta et Shleifer 2008.
11. <http://www.enterprisesurveys.org>.
12. OCDE, « Indicateurs de réglementation des marchés de produits » <http://www.oecd.org/>. Les mesures sont regroupées en trois grandes familles représentant le contrôle de l'État, les obstacles à l'esprit d'entreprise et les obstacles au commerce international et à l'investissement. Les 39 pays pris en compte dans les indicateurs de réglementation des marchés de produits de l'OCDE sont les suivants : Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Canada, Chili, Chine, Corée, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, États-Unis, France, Grèce, Hongrie, Inde, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Luxembourg, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Royaume-Uni, Russie, République slovaque, Slovénie, Suède, Suisse, République tchèque, Turquie.
13. Le *Rapport sur la compétitivité globale* du Forum économique mondial utilise les séries de données de *Doing Business* sur la création d'entreprises, l'emploi de travailleurs, la protection des investisseurs et l'obtention de crédit (droits légaux), représentant 7 sur un total de 113 indicateurs différents (soit 6,19 %).
14. Le Forum économique mondial interprète une grande partie de l'indice de la compétitivité mondiale principalement sur la base des données secondaires. Par exemple, il utilise les données macroéconomiques tirées de la base de données du Fonds monétaire international intitulée Perspectives de l'économie mondiale (*World Economic Outlook*), les taux de pénétration de diverses technologies établis par l'Union internationale des télécommunications, les taux de scolarisation et les indicateurs de santé publique tirés de la base de données des indicateurs de développement mondial de la Banque mondiale et les indicateurs tirés d'autres sources, parmi lesquelles *Doing Business*. Il complète également les données secondaires par certaines données primaires recueillies dans le cadre de sondages d'opinion sur un échantillon relatif réduit de dirigeants d'entreprises (*Executive Opinion Surveys*), pour une part représentant 64 % des indicateurs repris dans l'indice. À l'inverse, les indicateurs *Doing Business* sont basés intégralement sur des données primaires.
15. Analyse de Hallward-Dreimeier, Khunjush et Pritchett (2010) des données provenant des Enquêtes auprès des entreprises de la Banque mondiale pour l'Afrique subsaharienne, montrant que les mesures « de jure » comme celles des indicateurs *Doing Business* ne sont virtuellement pas corrélées à des réponses a posteriori au niveau de l'entreprise, témoignant du fait que les ententes prévalent sur les règles en Afrique. Les auteurs concluent que l'écart entre les conditions de jure et de facto augmente avec le poids des formalités administratives. Les faits donnent également à penser que des procédures plus lourdes accroissent la possibilité de passer par des ententes et conduisent les entreprises à ne pas s'acquitter des coûts officiels découlant de l'application des règles, tout en continuant à payer pour les éviter.
16. Une note technique sur les différentes méthodes d'agrégation et de pondération est disponible sur le site Internet de *Doing Business* (<http://www.doingbusiness.org>).
17. Pour en savoir plus, consultez le chapitre sur la facilité de faire des affaires et la distance de la frontière.
18. L'une des études utilisant les indicateurs de *Doing Business* montre qu'il est difficile de se servir d'indicateurs fortement ventilés de manière détaillée pour déterminer les priorités en matière de réforme (Kraay et Tawara 2011).
19. Quoique 10 200 personnes aient contribué par leurs réponses au rapport de cette année, nombre d'entre elles ont rempli un questionnaire sur plus d'une série d'indicateurs *Doing Business*. En effet, le nombre total de questionnaires remplis pour le rapport de cette année s'élève à plus de 13 000, ce qui permet de mieux évaluer les contributions. Le nombre moyen de contributions par série d'indicateurs et par économie s'élève à un peu plus de 6. Pour plus d'informations à ce sujet, rendez-vous sur <http://www.doingbusiness.org/contributors/doing-business>.
20. Sur l'indicateur du raccordement à l'électricité, la règle selon laquelle chaque procédure doit nécessiter au moins 1 jour s'applique toujours, car il n'existe encore aucun cas dans lequel la procédure peut être intégralement mise en œuvre en ligne en moins d'un jour. Par exemple, bien que dans certains cas il soit possible de demander un raccordement électrique en ligne, des exigences supplémentaires font qu'il n'est pas possible de terminer le processus en moins d'un jour.



THE
WORLD
BANK



IFC
International
Finance
Corporation
World Bank Group

WWW.DOINGBUSINESS.ORG

